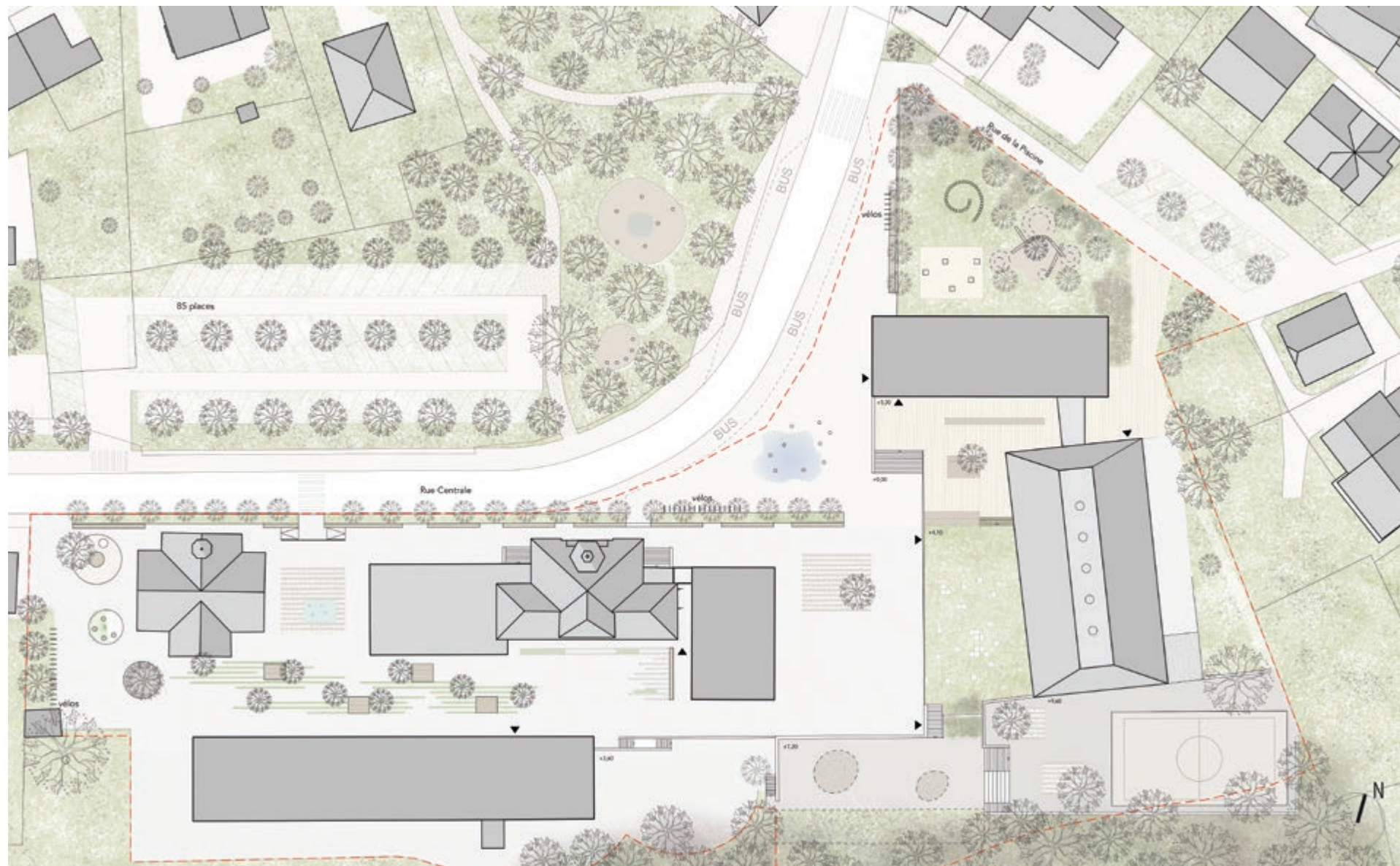


CONCOURS DE PROJETS

AGRANDISSEMENT DU CENTRE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE GRÔNE

RAPPORT DU JURY – OCTOBRE 2023

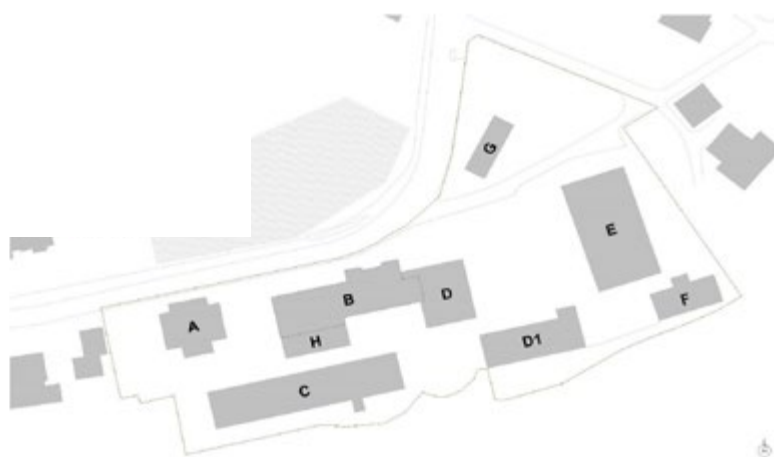


CONCOURS DE PROJETS POUR L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE GRÔNE

MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projets est organisé par la commune de Grône mandant et maître de l'ouvrage en collaboration avec le service cantonal de la jeunesse (SCJ) et le service immobilier et patrimoine (SIP).

SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS DU CONCOURS



- | | | | |
|----|---|---|---------------------------------|
| A | Enfantine - 1906 | E | Piscine / école primaire - 1977 |
| B | Cycle d'orientation / Salle de gym - 1936 | F | Pavillon Sud - 1981 |
| C | Cycle d'orientation - 2002 | G | Pavillon Nord - 1981 |
| D | Cycle d'orientation - 1987 | H | Locaux divers - 1979 |
| D1 | Salle de gym - 1987 | | — Périmètre du concours |

Selon l'évolution démographique établie par la Direction des écoles de Grône, le nombre de classes primaires va augmenter ses prochaines années.

De plus, la vétusté des deux pavillons en bois datant de 1981 ne répondent plus aux critères et normes actuelles de sécurité et de standard d'enseignements. Il en va de même pour les deux classes ACM du cycle d'orientation situées au sous-sol du bâtiment datant de 1906. (bât. A)

Les bâtiments et les infrastructures liés à l'accueil des enfants sont saturés et ne permettent pas d'honorer les demandes.

Afin de répondre aux besoins grandissants que connaît la commune de Grône de par l'augmentation de sa population, le conseil communal a décidé d'organiser le présent concours d'extension du centre scolaire.

Historique

C'est en 1905 que le conseil municipal proposa différents emplacements en plaine pour la construction des écoles et les électeurs choisirent le secteur du Coujon pour la construction de la première école primaire de Grône. (bâtiment A selon plan ci-dessous).

En 1935, au vu de la nouvelle situation démographique, la construction d'un nouveau bâtiment scolaire ainsi qu'une salle de gymnastique s'avéra indispensable. Le nouveau bâtiment édifié au centre offrait 9 salles de classes, une salle de gymnastique et, en sous-sol, les installations requises par la formation des futures ménagères (bâtiment B). En 1979 une annexe est construite au Sud de la salle de gym (H).

La centralisation du Cycle d'Orientation régional à Grône obligea les autorités municipales à concevoir une nouvelle extension des bâtiments scolaires et c'est en 1976 que la mise en chantier commença à l'est pour la construction du nouveau bâtiment scolaire, incluant les locaux de la protection civile ainsi que la piscine municipale (bâtiment E).

L'augmentation de la population en âge de scolarité des communes associées, dont particulièrement celle de Grône, épuisa les locaux disponibles et présupposait une nouvelle extension du complexe scolaire. Le projet d'ensemble déposé prévoyait notamment la construction de pavillons scolaire, qui furent achevés en 1981 au sud et nord du bâtiment E (bâtiments F et G).

C'est en 1986 que le Conseil municipal, en accord avec les communes partenaires du Cycle d'Orientation régional, décida de faire construire des locaux supplémentaires, (bât.D) annexé au bâtiment B (salles d'économie familiale, de travaux manuels, de 2 salles polyvalentes), ainsi qu'une nouvelle salle de gymnastique au sud (bâtiment D1).

L'augmentation des effectifs lié notamment à la structure «Sport – Arts – Formations» a eu pour élan la construction de l'extension du Cycle d'Orientation au sud, dont le premier coup de pelle a été donné en 2000 (bâtiment C). Ce bâtiment scolaire accueille 18 salles au service du Cycle d'Orientation, de la bibliothèque communale et des besoins administratifs.

Situation actuelle

Le centre scolaire de Grône est composé de plusieurs bâtiments construits entre les années 1906 et 2002. Le site des écoles est ainsi constitué de huit bâtiments de différentes époques.

Les bâtiments sont répartis entre l'école primaire de Grône et le Cycle d'Orientation régional de Grône soit :

- École primaire : bâtiment A, bâtiment E (avec piscine), pavillons sud F et nord G.
- Cycle d'orientation : bâtiment B & D, bâtiment C, partiellement bâtiment A (2 classes + 2 ACM) ;

locales pour différentes manifestations. Cela entraîne des conflits d'utilisation avec l'UAPE. Le projet d'extension du centre scolaire prévoit de construire de nouveaux locaux pour accueillir l'UAPE.

L'état des locaux accueillant les salles d'activités créatrices manuelles (ACM) du CO au sous-sol du bât. A ne sont plus conformes aux exigences actuelles, que ce soit en termes de besoins pour l'enseignement, de sécurité et même de salubrité.

La mobilité ainsi que les espaces récréatifs ne correspondent également plus aux normes usuelles et sécuritaires. D'une manière générale les aménagements extérieurs présentent peu de qualité de vie et ne sont pas utilisés de manière optimale. Une valorisation des espaces extérieurs est souhaitée.

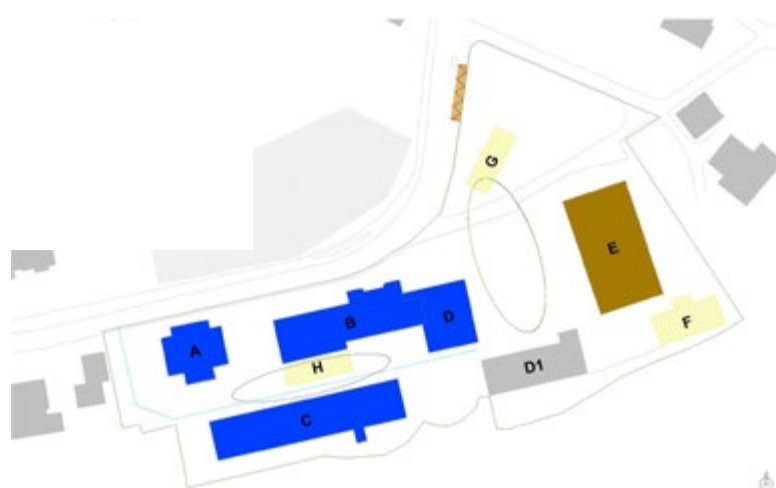
Problématiques à résoudre

L'UAPE, en augmentation croissante d'occupation, est installée provisoirement depuis 2019 dans l'ancienne salle de gym du bâtiment B et son annexe (bât H). Cependant ces locaux sont encore régulièrement mis à disposition des sociétés

Objectif du concours

L'objectif du concours étant de profiter du projet d'extension de l'école primaire pour poser une réflexion globale sur le site, son évolution et sa relation au village. L'affectation des bâtiments est quelque peu modifiée afin de regrouper de manière plus rationnelle les locaux par degré d'enseignements (primaire et CO).

Au final l'école primaire sera contenue dans le bâtiment E et son extension. Les bâtiments A, B, C et D accueillant le CO.



- Bâtiments cycle d'orientation avec cour de récré
- Bâtiment école primaire avec cour de récré
- Bâtiment à démolir
- Bâtiment ne pas modifier
- Passage pompier 4m à conserver
- Interface de mobilité
- Périmètre du concours

Ecole primaire

Le bâtiment E abritant l'école primaire sera agrandi. L'extension de 8 salles de classe doit s'intégrer au complexe actuel en terme de distribution, d'organisation et de circulation. L'ensemble de l'école doit fonctionner comme une unité.

L'UAPE, la crèche ainsi que la ludothèque pourraient y être intégrées.

Salles ACM du cycle d'orientation

Il est souhaité d'aménager deux salles ACM pour les besoins du CO dans l'aile Ouest du bâtiment B libérée des affectations actuelles que sont l'UAPE et la ludothèque.

Le volume de l'ancienne salle de gym (1935) est à maintenir. Une partie de l'espace doit être aménagée en salle multi-activités à l'usage des écoles ou des sociétés locales, une cuisinette est à prévoir pour garantir une exploitation polyvalente. L'aménagement des deux salles ACM peut être envisagé soit en transformant ou en surélevant l'aile Ouest.

La démolition de l'annexe (bât. H de 1979) peut être envisagée et permettrait de libérer un espace, un dégagement bienvenu devant l'entrée du CO (bât.C).

En cas de démolition les locaux situés à l'étage de l'annexe, soit : la salle de conférence, la salle d'étude et la salle de logopédie doivent être restitués ailleurs.

L'escalier de secours en construction métallique adossé à la façade Nord du bâtiment du CO n'est plus d'actualité et sera démoli.

Les cours de récréation doivent être revalorisées. (sol perméable, végétation, ombrage, jeux, eau...)

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b ; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F))

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification. Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

CRITERES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec les bâtiments existant.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Economie générale du projet.

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 61 questions anonymes ont été publiées sur la plateforme internet SIMAP et envoyées à tous les membres du jury le 17 mai 2023.

JURY

Le Jury est composé des personnes suivantes :

Président

M. Philippe Venetz Architecte cantonal, chef SIP

Membres non-professionnels

M. Antoine Fournier Président de la commune de Grône
Mme Karine Crettaz Conseillère municipale
M. Florentin Bonvin Directeur des écoles de Grône

Membres professionnels

Mme Claudia Schermesser Architecte EPF, SIA, Zürich
M. Patrick Aeby Architecte EPFL, FAS, SIA, Lausanne
M. Frank Séverin Ingénieur civil EPFL, SIA IMPA-C, Montreux

Suppléants non-professionnels

M. Eric Morand Vice-président de la commune de Grône
M. Frédéric Caloz Chef des services techniques, travaux publics et bâtiments

Suppléant professionnel

M. Christophe Lugon-Moulin Architecte, Service Immobilier et Patrimoine

Experts

M. Michel Beytrison Service de l'enseignement, canton du Valais, Sion
M^{me} Anne Bühler Moulin Responsable de secteur Valais romand/structure d'accueil à la journée, canton du Valais
M^{me} Elisabeth Borgazzi Responsable structure d'accueil de la petite enfance de Grône
M. Pascal Théodoloz Conseiller municipal, Grône

M^{me} Anne Bühler Moulin, excusée, n'a pas pris part au jugement.

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen préalable, sans jugement de valeur, mais portant sur le contrôle de leur conformité avec le règlement du concours et des modalités du rendu. L'examen a été réalisé par le Service de l'immobilier et patrimoine en date du 12 septembre 2023. Il a porté sur les points suivants :

Délai du rendu

22 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 19 projets ont été retournés dans les délais, soit le 18 août 2023 à 16h00 au SIP.

Toutes les maquettes ont été remises anonymement, à la Halle aux concours du SIP, dans les délais, soit le vendredi après-midi 8 septembre.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition, ainsi que les alignements sur rue, à l'exception du projet N°09 qui empiète légèrement sur le périmètre au Sud du site.

Respect des prescriptions et exigences du règlement du concours

Mis à part le projet N°14, tous les projets respectent l'emprise du futur quai de bus. Tous les projets apportent une proposition de revalorisation des espaces extérieurs de centre scolaire.

Seuls les projets N°01 et 02 maintiennent le corps de bâtiment H (annexe ajoutée en 1979 à la salle de gym de 1936)

Les distances de sécurité incendie (AEAI-DPI-15-15) sont respectées dans tous les projets. Distances minimales à vérifier toutefois sur les projets N°02,04,06,08,12 et 17 (matérialités, mesures compensatoires ...)

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenue dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et le rapport entre les différentes fonctions du programme n'ont pas été contrôlés et sera apprécié par le jury lors du jugement.

Valeurs statistiques

La suppression des valeurs extrêmes n'engendre pas de différences de moyennes marquantes.

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA et des surfaces brutes de plancher n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni le mercredi 27 et jeudi 28 septembre 2023.

Analyse du site

Le jury s'est rendu sur place le jeudi matin 28 septembre pour une vision locale de l'ensemble du site permettant d'appréhender in situ les enjeux et incidences des diverses propositions présentées par l'ensemble des projets.

Analyse des projets

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 19 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 19 projets au jugement.

Néanmoins les projets suivants feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenus pour la répartition des prix, art 22.2 et 3 SIA 142 :

- N°09 TOPOS (empiètement sur le périmètre)

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale autant dans leur relation au site, en particulier avec le contexte bâti environnant, que dans leur organisation typologique et fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 6 projets suivants sont éliminés :

- N°06 (THINK) OUT OF THE BOX
- N°07 CAMELEON
- N°11 PETIT PRINCE
- N°12 ASSEMBLAGE
- N°14 CHAPI CHAPO
- N°19 BÂTIR EDUQUER JOUER

2^{ème} tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions des futurs utilisateurs, de l'ingénieur civil et des experts. La qualité des espaces extérieurs, l'organisation du programme, les qualités spatiales intérieures ainsi que le fonctionnement général du projet ont été notamment étudiés. Les différentes thématiques abordées sont débattues par le jury. Les 8 projets suivants sont éliminés :

- N°01 MILLE PLATEAUX
- N°02 SOOKIE
- N°05 DE CINQ A SIX
- N°08 PINCEAUX
- N°10 COURS FORÊT
- N°13 LE SENS DU VIDE
- N°15 WOODY WOODPECKER
- N°16 HORIZON

Repêchage

Arrivé au terme des deux tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle en repassant en vue tous les projets. Il décide de repêcher les projets suivants :

- | | |
|----------------|---|
| – N°02 SOOKIE | repêché du 1 ^{er} tour, éliminé au 2 ^{ème} tour |
| – N°16 HORIZON | repêché du 1 ^{er} tour, éliminé au 2 ^{ème} tour |

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 100'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 6 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet N°03	KAPLA	CHF 31'000.-	HT
-------------	-------	--------------	----

2^{ème} rang / 2^{ème} prix

Projet N°04	L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE	CHF 23'000.-	HT
-------------	----------------------	--------------	----

3^{ème} rang / 1^{ère} mention

Projet N°09	TOPOS	CHF 18'000.-	HT
-------------	-------	--------------	----

4^{ème} rang / 3^{ème} prix

Projet N°18	ENTRE-TROIS ET MOI	CHF 15'000.-	HT
-------------	--------------------	--------------	----

5^{ème} rang / 4^{ème} prix

Projet N° 17	EJ92911020	CHF 13'000.-	HT
--------------	------------	--------------	----

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés et remercie l'ensemble des concurrents pour la qualité et la diversité des propositions présentées.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°03 «KAPLA» la poursuite des études en vue de sa réalisation, conformément à l'art. 1.16 du règlement-programme du concours ainsi que l'art.22.3 du règlement SIA 142.

Dans ce site hétéroclite, l'auteur propose une implantation précise de deux volumes élégants et émergents qui redéfinit le front bâti vers le village et crée un parvis à l'échelle de celui-ci.

La simplicité volumétrique met en valeur les relations entre les bâtiments et clarifie les espaces entre eux. Les entrées à différents niveaux permettent une séparation douce entre les fonctions et les différentes tranches d'âge. Ainsi, c'est cette justesse volumétrique, capable de créer un ensemble harmonieux et équilibré avec les bâtiments scolaires réalisés au fil du temps qui rend le projet fortement intéressant. Le projet Kapla a séduit le jury du point de vue urbanistique, fonctionnel et pédagogique.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu **le jeudi 19 octobre 2023 à 17h30** à la Halle des concours du Canton du Valais, (Halle Manufacture des Iles) Route des Iles 32, 1950 Sion.

Les projets y seront exposés jusqu'au vendredi 27 octobre 2023, entrée libre de 15h00 à 17h30, week-end non compris.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, ...à l'unanimité...
décide d'attribuer le 1^{er} rang, 1^{er} prix au projet :
n° 3 , devise " KAPLA "
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Sion, le 28 septembre 2023

Philippe Venetz

Antoine Fournier

Karine Crettaz

Florentin Bonvin

Claudia Schermesser

Patrick Aeby

Frank Séverin

Eric Morand

Frédéric Caloz

Christophe Lugon-Moulin

Michel Beytrison

Anne Bühler Moulin

Elisabeth Borgazzi

Pascal Théodoloz

PHV.
AF.
KC.
FB.
CS.
PA.
FS.
EM.
FC.
CL.
MB.
ABM.
EB.
PT.

PROJETS PRIMÉS



N°03 KAPLA
1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

DVARCHITECTES & ASSOCIES SA, SION

Collaborateurs :

Anne-Line Darbellay, Glenn Cotter, Julien Praz , Clémence Fauchère, Erika Métroz,
Anna Serra Montaña, Lucas Balet, Alan Zen Ruffinen

SOLLERTIA SA GROUPE D'INGÉNIEURS, MONTHEY

Collaborateurs :

Lionel Brochellaz, Jordan Marius, Milisav Vukovic

Conscient des enjeux élevés du site hétéroclite, l'auteur propose une implantation précise de deux volumes élégants et émergents qui redéfini d'une part le front bâti vers le village et d'autre part une séquence d'arrivée sur site en activant de manière judicieuse l'espace. Ainsi, l'implantation de la «barre» et le prolongement de l'allée d'arbres créent un parvis à l'échelle du village, qui est souligné par la surélévation de l'aile latérale (D) de l'ancienne école (B). Cet espace sécurisé se prête idéalement comme zone d'attente pour les transports scolaires, faisant office d'interface entre l'aire scolaire et le village, ce qui est fortement apprécié par le jury.

La barre et la surélévation sont bien dimensionnées, leur hauteur ne dépassant pas le gabarit des bâtiments existants. Elles démontrent par leur volumétrie la capacité de créer un ensemble harmonieux et équilibré avec les bâtiments scolaires réalisés au fil du temps. Ainsi, c'est cette justesse volumétrique qui rend le projet fortement intéressant. Les nouvelles constructions rentrent en dialogue avec la barre du cycle d'orientation (C), l'une par sa proximité, l'autre par sa similitude volumétrique et activent de ce fait tout le site. D'autre part la surélévation, par son gabarit et le vide maintenu entre les bâtiments respecte le rôle de l'ancienne école (B) en tant que bâtiment principal et ne le dévalorise pas malgré sa promiscuité volumétrique.

En fait, la simplicité volumétrique met en valeur les relations entre les bâtiments et clarifie les espaces entre eux. Les entrées situées à différents niveaux permettent une séparation douce entre les fonctions et les différentes tranches d'âge, même les espaces résiduels sont valorisés par la création de liens supplémentaires, comme par exemple la zone située devant la piscine (E) qui devient activée.

À l'intérieur, la disposition des différentes fonctions est logique. Dans la barre, la crèche et l'UAPE sont placées de plain-pied tandis que l'école primaire est installée aux étages supérieurs. Au dernier étage une connexion par le biais d'une passerelle est créée avec le bâtiment scolaire existant (E) ce qui séduit le jury étant donné que la majorité des classes se trouve de cette manière sur le même étage. Bien que l'école se trouve aux étages supérieurs de la barre, elle n'est organisée que sur deux niveaux et répond de ce fait idéalement à la fonction d'une école primaire. Intelligemment conçue, elle dispose même d'un accès de plain-pied grâce à la liaison avec l'aile existante (E). Les salles de classe actuelles situées au-dessus de la piscine (E) sont conservées et leur qualité spatiale est préservée.

Des transformations minimales sont prévues sur le bâtiment scolaire/piscine actuel (E). L'entrée est réaménagée et l'escalier menant à l'étage supérieur est supprimé permettant d'intégrer une respiration spatiale au couloir servant comme espace polyvalent. Ce type d'élargissement se retrouve également dans la barre, mais dans des dimensions beaucoup plus réduites. Cependant ces différentes «poches» apportent la richesse requise par le concept pédagogique d'aujourd'hui, offrant des espaces de travail individuel et de groupe.

L'UAPE organisée en enfilade est rythmée par des noyaux de service/sanitaires accessibles depuis deux côtés, ce qui est pertinent au quotidien. La cuisine idéalement placée dispose de son propre accès. L'emplacement de la troisième salle à manger au niveau du couloir est questionnée. Néanmoins la position pourrait être avantageuse grâce à la liaison directe avec l'espace extérieur de l'UAPE. Par contre l'organisation de la crèche pose des problèmes fonctionnels. Les relations entre les pièces peuvent être améliorées. Les longs couloirs sans lumière naturelle sont peu accueillants.

La surélévation du bâtiment D pour y installer les salles ACM reprend la même typologie que les étages existants ce qui semble logique. La réorganisation de la salle de gymnastique (B) est convaincante. Les synergies possibles entre la salle de conférence et la salle polyvalente sont appréciées par le jury.

En conclusion le projet KAPLA séduit le jury du point de vue urbanistique, fonctionnel et pédagogique. La force du projet réside dans la définition et la requalification précise des relations et des liens entre les bâtiments et les espaces extérieurs ainsi qu'entre les différentes fonctions. Cependant la composition de la crèche n'offre pas la même qualité. Une révision de son organisation est souhaitée.

Concept statique

Le nouveau bâtiment projeté est de forme simple et régulière. Ses structures porteuses et dispositifs parasismiques ne présentent aucune difficulté particulière. Les éléments constitutifs de la rénovation de la salle de gym du bâtiment B semblent à même d'amener ce bâtiment à un bon niveau de conformité parasismique. L'auteur du projet ne propose en revanche pas de solution concrète pour le bâtiment D. Le renforcement parasismique devra faire l'objet d'une attention particulière dans le cas où ce bâtiment devait être rénové et surélevé comme proposé par l'auteur.

KAPLA

Implantation et volumétrie

Composé aujourd'hui d'une agglomération de bâtiments, répondant au besoin cumulés de plusieurs époques et présentant tout autant d'architectures différentes, le centre scolaire de Grône se voit offrir un nouveau bâtiment s'implantant au Nord-Est du site. En suivant les traces directrices (Est-Ouest) principaux existants, l'implantation de ce volume allongé cherche à clarifier le sentiment d'unité de l'ensemble. En écho à la barre du cycle d'orientation au Sud, il dessine la frontière Nord manquante du site. La surélévation et la simplification géométrique du bâtiment D, rotule principale et centrale du lieu, affirme la frontière entre le cycle d'orientation et l'école primaire. L'usage et la crèche. La démolition de l'annexe H offre pour sa part une respiration bienvenue au Sud et restitue une généreuse cour au cycle d'orientation.

Aménagement

La création de ce nouveau bâtiment et de son socle intermédiaire permet une requalification et une hiérarchisation essentielles des espaces extérieurs à l'échelle du site. Le nouveau front bâti côté Ouest dessine une première esplanade publique et ouverte sur le village, desservant la crèche et l'usage. L'axe aux arrivées des bus, cette place marque l'entrée principale du complexe scolaire. Au Nord, le parc vert connecté au village est conservé jusqu'en pied de façade. Il accueille l'espace extérieur de la crèche mais demeure majoritairement public. À l'intérieur du site, le système existant de plateaux est enrichi et complété par l'ajout d'un cheminement vertical. Une promenade est ainsi créée à travers les différents cours dessinés, qui peuvent être attribués librement et offrir des usages variés. La plupart de ces espaces sont aménagés à même le sol et généreusement végétalisés.

Programme

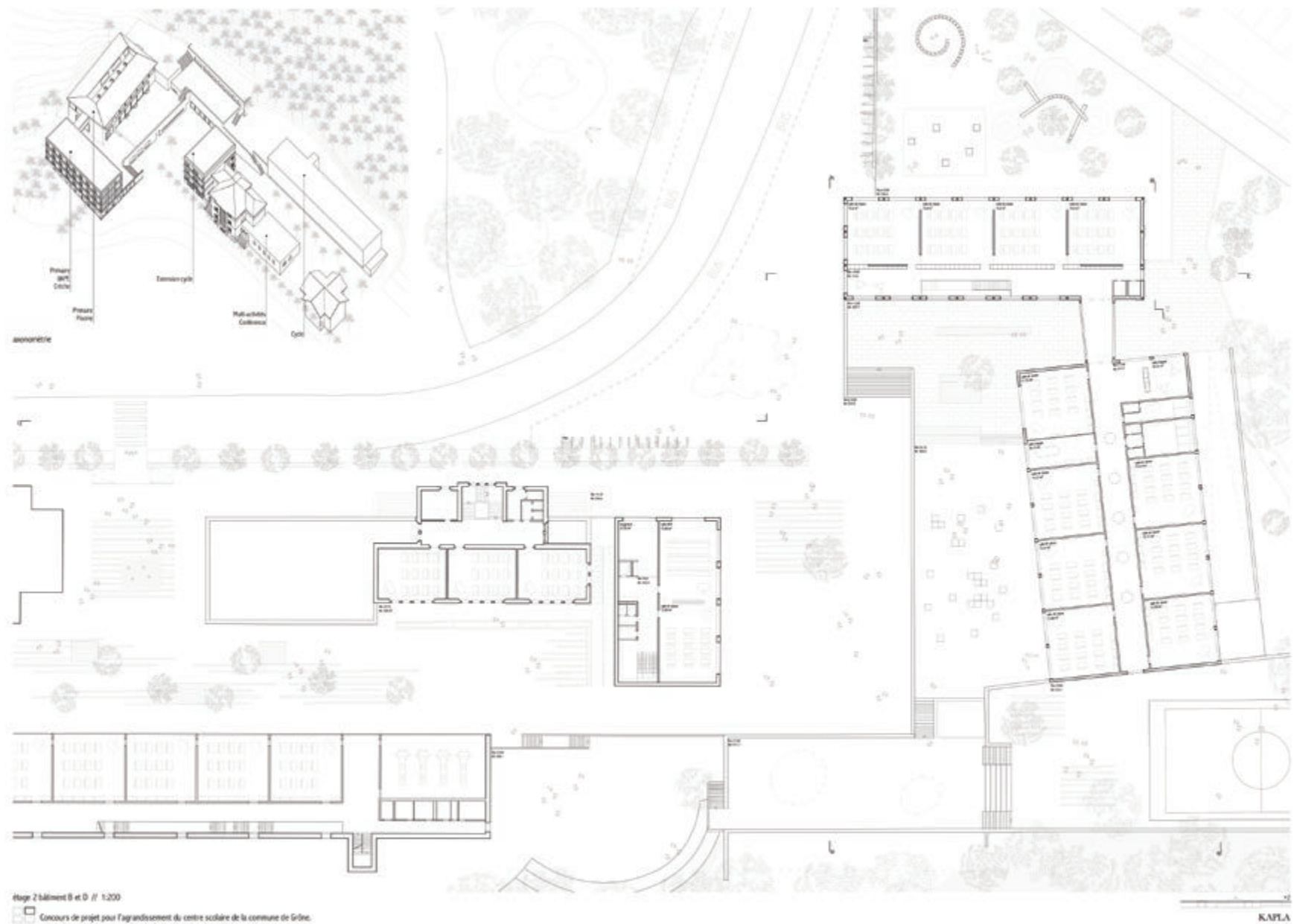
Posé sur un socle occupé par la crèche et la ludothèque, le nouveau volume compact et boisé abrite l'usage ainsi que les 8 salles de classes supplémentaires de l'école primaire. La liaison de ces dernières avec les salles actuelles est garantie par une passerelle chauffée. L'entrée publique de la piscine est déplacée à l'Est du site, en lien avec le parking. Le nouveau niveau de référence donné par le socle redéfinit par conséquent le niveau de son entrée. Au sein du bâtiment D, les transformations se font dans le respect des typologies existantes. Les locaux de l'annexe H démolis sont restitués dans l'entresol, tandis que les salles d'ADM sont installées au 2^e et 3^e étage. Un nombre équivalent de salles de classes y demeure, la salle de conférence est pour sa part déplacée dans le volume de l'ancienne salle de gym du bâtiment B, avec la nouvelle salle multi-activités.

Doté d'un caractère résolument contemporain et idéalement situé, le nouveau bâtiment de l'école primaire offre un nouveau visage au complexe scolaire de Grône. En empruntant et en réinterprétant les diverses architectures présentes sur le site, il propose une lecture nouvelle et cohérente de l'ensemble.

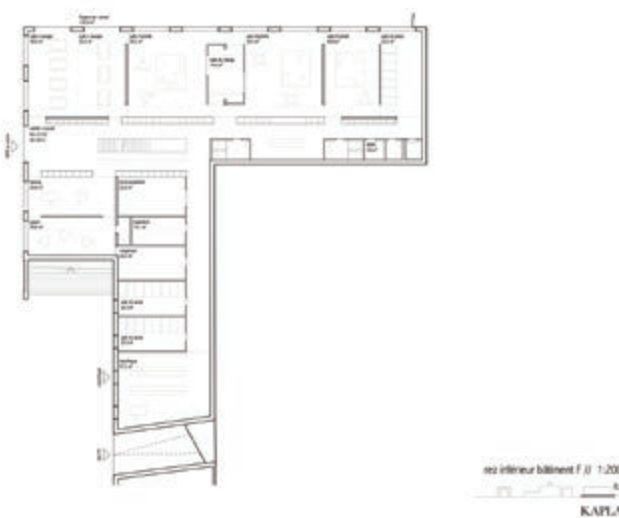
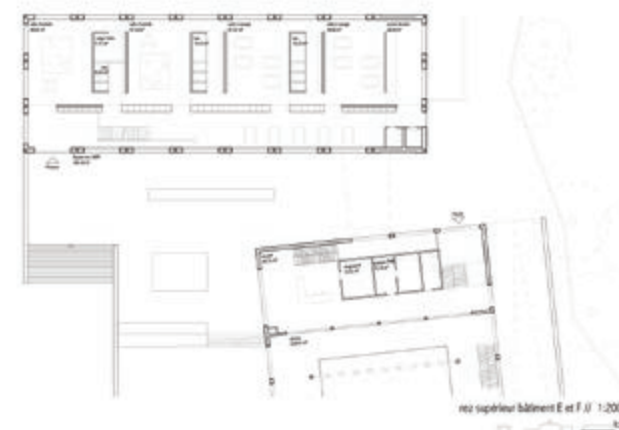
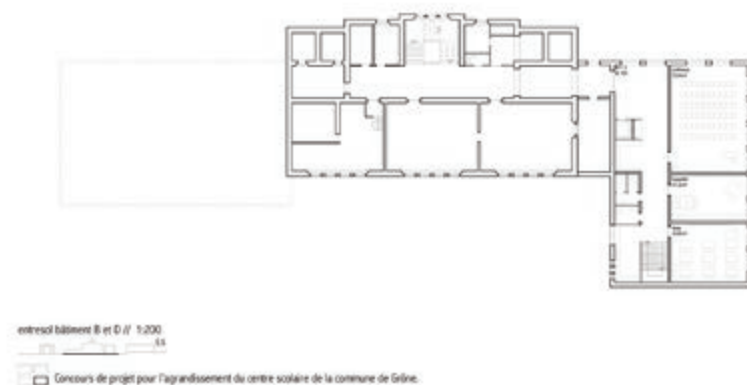
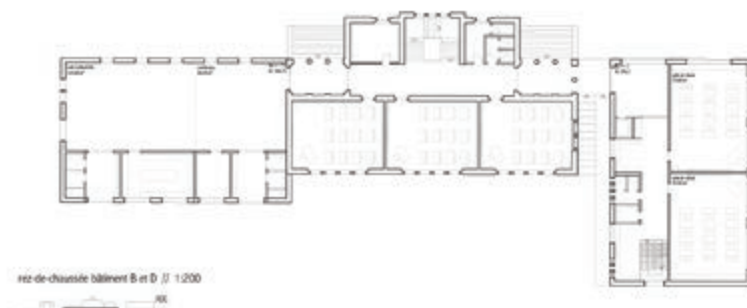
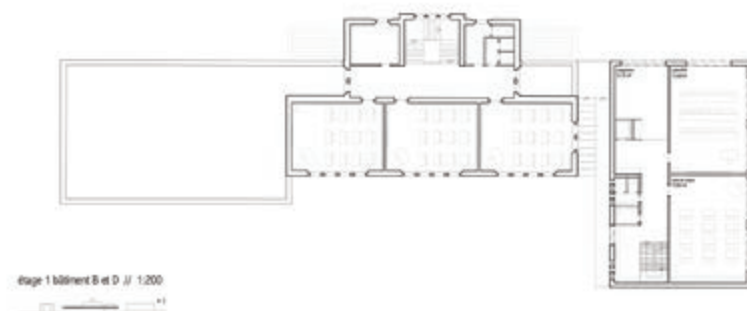


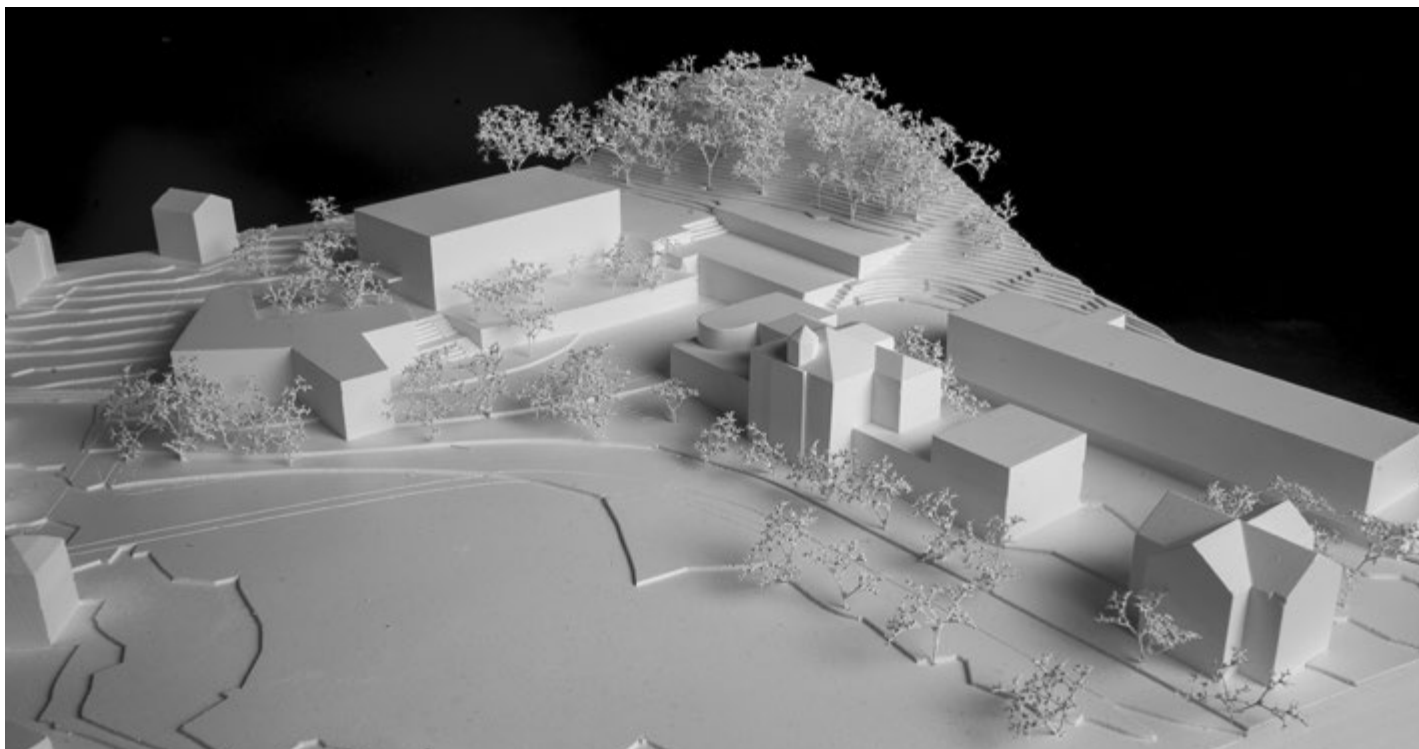
situation JJ 1:500

KAPLA









N°04 L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE

2^{ÈME} RANG / 2^{ÈME} PRIX

CHESEAUXREY ASSOCIES SA, SION

Collaborateurs :

Emanuel Amaral, Olivier Cheseaux, Alexandre Rey, Sébastien Vitre,
Dario Zimmermann

EDITECH SA, AYENT

Collaborateurs :

Ravaioli Camillo, Lydia Chavaudra, Olivier Dessimoz, Hamza Sehaqui

Le projet reconnaît le rôle prépondérant du bâtiment B, réalisé en 1935, qui occupe le centre du site et incarne l'institution scolaire. Il propose de modifier son aile Ouest et de concentrer les interventions à l'Est du périmètre en surélevant le bâtiment E de 1976 et en implantant un bâtiment bas au Nord de celui-ci dans le triangle de verdure occupé aujourd'hui par un pavillon. Au niveau volumétrique, la proposition est équilibrée et séduisante même si le jury émet quelques doutes sur le caractère imposant du bâtiment E après surélévation. La nouvelle construction, dotée d'une géométrie complexe sur 2 niveaux, ménage des espaces paysagers intéressants mais ne parvient pas à se départir d'une forme d'étrangeté aux abords du tissu bâti avoisinant fait de petites constructions modestes.

Les programmes de crèche, d'UAPE et de ludothèque sont logés dans le nouveau bâtiment bas. Sa position permet une simplification de la topographie aux abords du bâtiment de 1976. La crèche occupe l'étage inférieur et dispose d'un beau prolongement extérieur au Nord, malgré la proximité de la route et son exposition au trafic. Au premier étage se trouve l'UAPE accessible par le parvis donnant également accès à l'école.

La surélévation de l'école permet l'ajout de 7 classes. La 8^{ème} et dernière classe demandée remplace l'actuelle salle des Maîtres sur le plateau scolaire existant. Les auteurs du projet saisissent l'occasion offerte par sa relocalisation pour réorganiser et séparer les entrées de l'école et de la piscine. Un nouvel accès à la piscine est proposé au niveau du préau inférieur alors que celui de l'école est maintenu au niveau du parvis d'entrée partagé avec l'UAPE. Cette solution est intéressante mais implique un poste de travail supplémentaire pendant les heures d'ouverture extrascolaires de la piscine, l'employé situé à l'entrée n'ayant plus de vue sur le bassin. Le jury apprécie le travail de requalification des façades de l'édifice de 1976 mais s'interroge sur la perte de qualité spatiale de l'étage scolaire existant, doté de multiples apports de lumière naturelle offerts par la forme de la toiture, ainsi que sur l'ampleur des travaux induits par la surélévation.

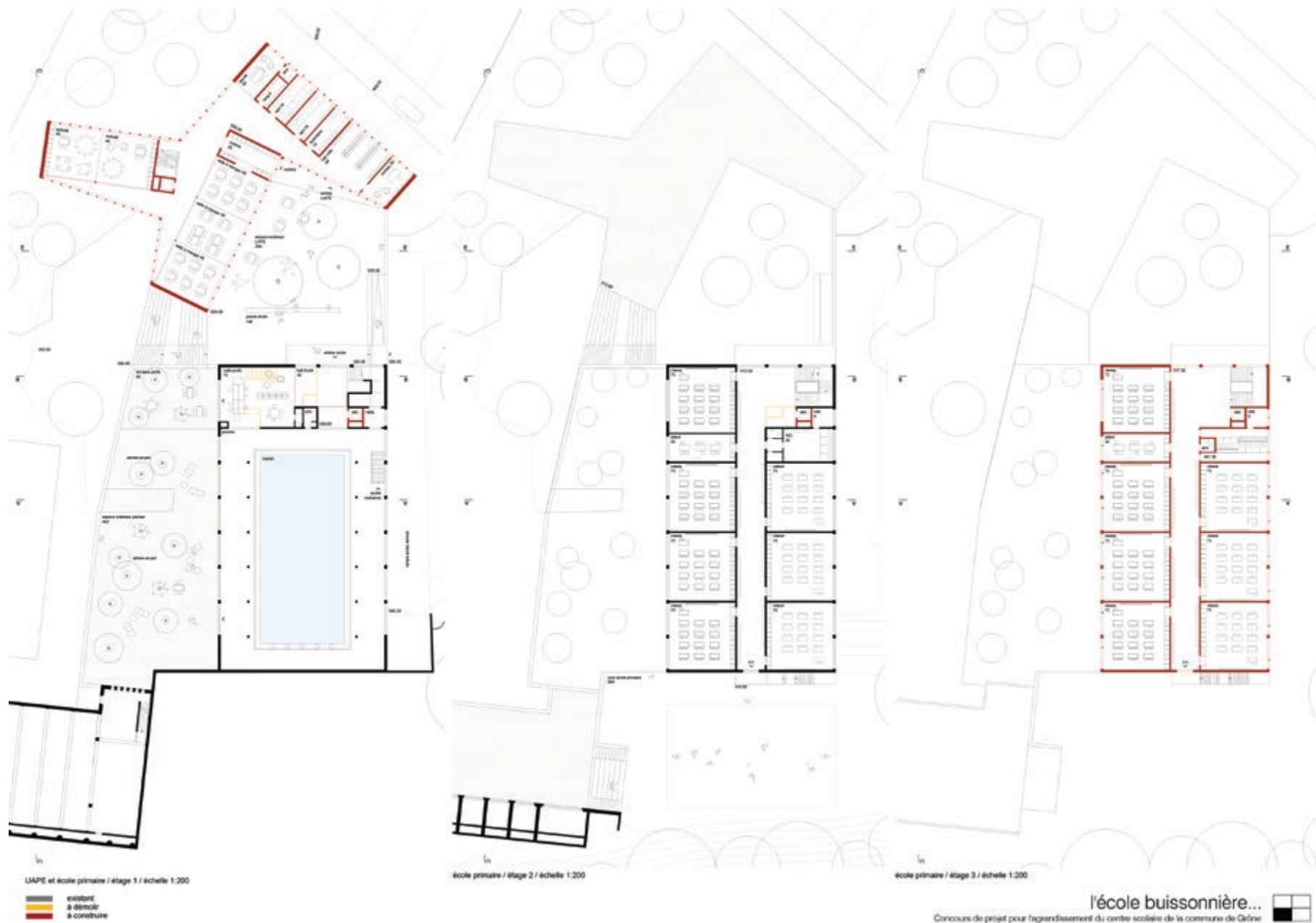
Le travail volumétrique proposé sur l'aile Ouest du bâtiment de 1935 séduit le jury. L'organisation efficace du programme qui y est logé est convaincante.

Ce projet a partiellement convaincu le jury par ses intentions volumétriques. En effet, si le parti d'un pavillon bas à l'entrée Est du site est pertinente, la volumétrie imposante résultant de la nécessité de surélever le bâtiment de 1976 qui en découle ne parvient pas à convaincre complètement.

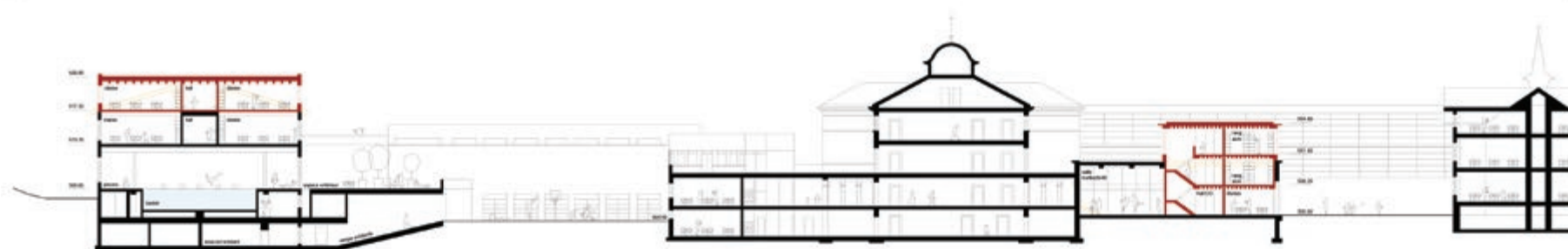
Concept statique

Le nouveau bâtiment projeté pour la crèche et l'UAPE, ainsi que la transformation de la salle de gym du bâtiment B, ne présentent pas de problème particulier. La surélévation du bâtiment E (piscine) semble en revanche difficile à réaliser. Le plancher sur 2^{ème}, plus lourd et plus chargé que la toiture actuelle, amènera des charges supplémentaires sur les murs du couloir au 2^{ème} étage. Cela pourrait probablement dépasser la capacité portante des piliers et des sommiers de la dalle sur 1^{er} étage, nécessitant finalement une intervention assez lourde sur l'ensemble du bâtiment. Pour le plancher sur 3^{ème}, la faisabilité de sommiers métalliques sur toute la largeur du bâtiment n'est pas garantie, notamment pour les aspects d'aptitude au service.





N°04 L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE



coupe a-a / échelle 1:200



coupe b-b / échelle 1:200



coupe c-c / échelle 1:200

extrait coupe c-c / échelle 1:200
niveau 2010 - aménagement de l'extérieur - Remarque de l'architecture sociale et de la jeunesse (page 15)



coupe d-d / échelle 1:200

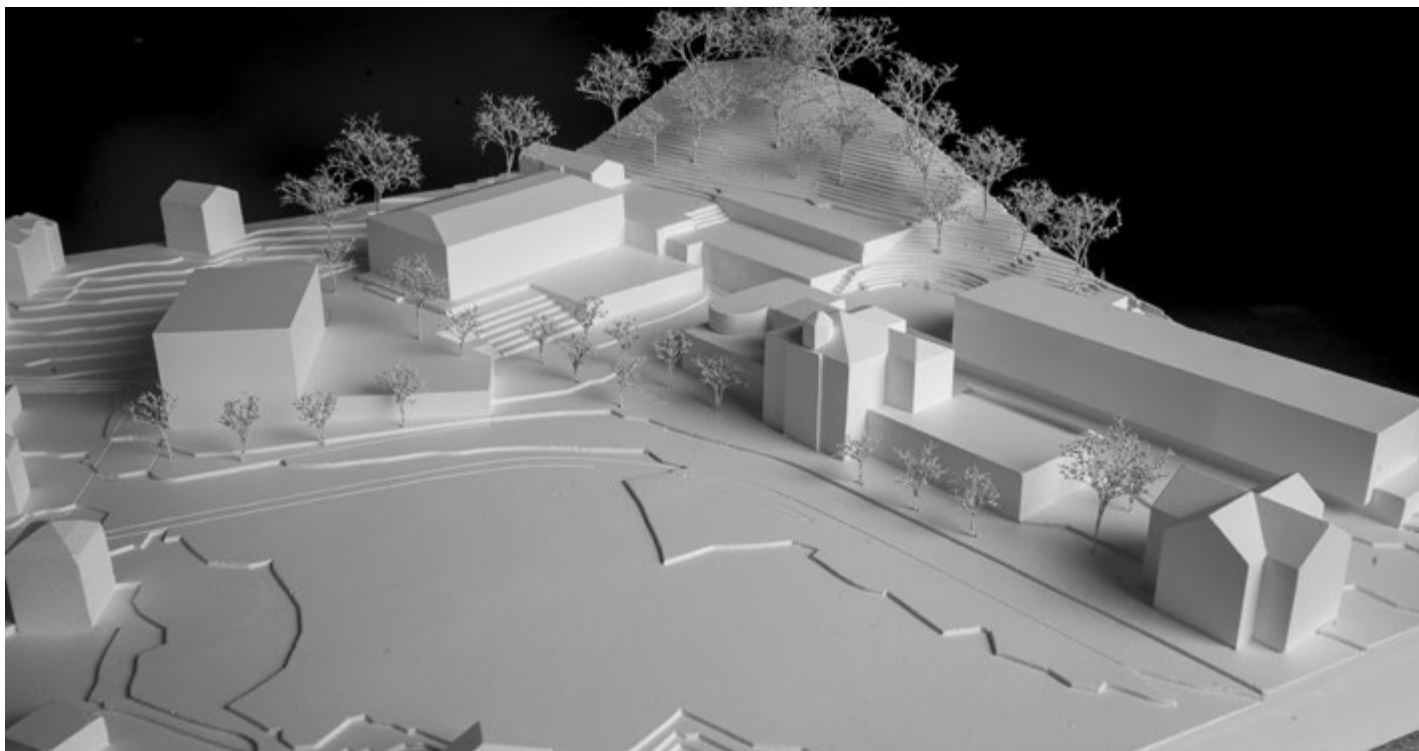
■ existant
■ à détruire
■ à construire



coupe e-e / échelle 1:200

l'école buissonnière...
Concours de projet pour l'agrandissement du centre scolaire de la commune de Gélire





N°09 **TOPOS**

3^{ÈME} RANG / 1^{ÈRE} MENTION

OFFICE OBLIQUE SARL, ZÜRICH

Collaborateurs :

Konrad Scheffer, Sarah Haubner

WH-P INGENIEURS AG, BÂLE

Collaborateurs :

Martin Stumpf, Lars Keim, Aurelien Beck

PIRMIN JUNG SCHWEIZ AG, THUN

Collaborateurs :

Marcel Zahnd

Le projet reconnaît le rôle prépondérant du bâtiment B, réalisé en 1935 et occupant le centre du site, qui incarne l'institution scolaire. Il concentre l'essentiel du programme dans un unique bâtiment sur socle et propose des interventions mineures sur l'existant pour loger les compléments programmatiques du CO. Le nouveau bâtiment prend ses distances avec le complexe scolaire en adoptant une implantation tout au Nord du périmètre et dans une géométrie définie par les constructions modestes situées au Nord/Est du site. Son socle se prolonge vers le Sud/Ouest le long de la rue Centrale. Un vaste espace est ainsi créé au niveau de l'entrée de l'école et de la piscine situés dans le bâtiment E de 1976.

Le socle accueille le programme de crèche, l'UAPE prend place au rez-de-chaussée de la nouvelle construction et le programme scolaire s'organise dans les deux niveaux supérieurs de celle-ci. La morphologie du socle ne convainc pas le jury, elle ne parvient pas à qualifier l'espace résiduel subsistant le long de la rue centrale. Cet espace exposé au trafic n'est pas adéquat pour le prolongement extérieur nécessaire à la crèche. Par ailleurs, l'organisation de cette partie de programme, distribué par un long couloir dépourvu de qualité, n'est pas convaincante.

La typologie proposée pour l'école est prometteuse mais demanderait un plus large espace à l'arrivée de l'escalier distribuant 4 classes par étage. L'absence de connexion chaude avec le programme scolaire existant situé dans le bâtiment E est problématique et amplifiée par la distance entre les deux édifices.

L'adjonction d'un corps de bâtiment sous sheds, au Sud du CO, pour accueillir les salles ACM a séduit le jury, bien qu'elle sorte du périmètre constructible. La réorganisation de l'aile Ouest du bâtiment B a convaincu le jury par sa simplicité et sa polyvalence.

Cette proposition a retenu l'attention du jury pour la radicalité de son principe d'implantation et la tentative de loger l'essentiel du programme dans un volume unique. Le jury reconnaît l'intelligence des principes retenus tout en regrettant une forme de schématisme dans l'implantation générale et la définition du socle de la nouvelle construction.

Concept statique

Le nouveau bâtiment projeté est de forme simple et régulière. Ses structures porteuses et dispositifs parasismiques ne présentent aucune difficulté particulière. Les éléments constitutifs de la rénovation de la salle de gym du bâtiment B semblent susceptibles d'amener ce bâtiment à un bon niveau de conformité parasismique. Les nouveaux locaux à l'arrière du CO pourraient être coûteux à réaliser au vu de leur implantation dans le talus, mais ne posent pas d'autres problèmes particuliers.



SITUATION

Le centre scolaire de Grône est un ensemble hétérogène de bâtiments isolés de différentes époques. La pente naturelle du terrain au sud vient fermer le campus. Les différents bâtiments scolaires sont orientés vers le nord en direction de la Rue Centrale. Leur orientation unilatérale rend difficile les interactions entre eux et avec les espaces extérieurs environnants.

Avec notre projet, nous voulons créer une succession d'espaces extérieurs clairement définis, qui se réfèrent néanmoins les uns aux autres. Ainsi, le campus peut être perçu dans son ensemble comme une unité spatiale.

Nous proposons une extension de l'école primaire pensée comme un bâtiment indépendant. Cela permet de conserver l'école primaire existante intacte et de valoriser ses puits de lumière existants.

Le nouveau bâtiment s'articule sur deux parts avec un rez-de-chaussée qui forme un « socle animé » et un volume compact au-dessus. Cela permet de profiter d'espaces extérieurs généreux, tout en les délimitant clairement.

LES SITES D'INTERVENTION

École primaire - extension

Au niveau de la place, en rez-de-chaussée, se trouve l'entrée principale ainsi que les locaux annexes. Au-dessus, le bâtiment est composé de deux étages avec chacun quatre salles de classe éclairées à l'angle. La forme carrée contribue à une organisation flexible des salles de classe. Les vestiaires peuvent avoir une double fonction et se convertir en salle d'étude.

UAPE

Les salles de l'UAPE se trouvent au niveau de la place avec un accès direct à l'espace extérieur. Ici aussi, le plan modulaire permet une grande flexibilité des usages.

Crèche

La crèche est orientée vers le village. Elle a sa propre entrée, ce qui permet de dissocier les différents utilisateurs. Toutes les salles d'activité ont un accès direct au jardin.

Cycle d'orientation

Nous prenons le parti de détruire les annexes du bâtiment historique de 1936 afin de lui redonner sa forme originelle. Des ouvertures généreuses vers le sud établissent un lien avec le bâtiment de 2002 pour le Cycle d'orientation et débloquent désormais clairement la cour de récréation. Les salles supplémentaires pour le CO sont situées au même endroit, côté sud. Cela permet de révéler des surfaces jusqu'alors inutilisées.

DURABILITÉ

La notion de durabilité se manifeste par les trois interventions sur le centre scolaire de Grône mais plus particulièrement par l'utilisation du bois comme matériau de construction et de panneaux solaires.

Le nouveau bâtiment de l'école primaire est une construction mixte bois-béton qui repose sur un socle minéral. On valorise l'utilisation du bois par l'aspect de la façade. Des bandes horizontales de panneaux solaires légèrement saillantes confèrent au bâtiment son caractère de lieu d'apprentissage à la fois ouvert sur l'extérieur et durable. Dans la zone d'entrée, cette bande dépasse suffisamment pour former un auvent accueillant.

L'école historique est également dotée d'un avant en panneaux solaires sur le côté sud. Cela crée un puits dans la cour de récréation vis-à-vis l'entrée du bâtiment D de 2002. Dans l'extension du bâtiment C, la toiture des halls en shed créent des conditions de luminosité optimales pour les salles de travaux manuels et constituent une surface de toit idéale pour les panneaux solaires.

CONSTRUCTION PAR ÉTAPES

La décision de concevoir l'extension de l'école primaire comme un bâtiment indépendant permet d'utiliser l'école existante pendant toute la durée des travaux.

Les mesures de construction pour la transformation de l'école historique et l'extension pour le CO sont indépendantes les unes des autres et peuvent avoir lieu en même temps ou en deux étapes. Cela permet une grande flexibilité avec très peu de restrictions d'utilisation.



Plan de Situation 1/500

Planche explicative, situation, visualisation: salle de classe





Situation

Planche explicative, visualisation: cour pour l'école primaire



Les trois états d'évolution



Une succession d'espaces extérieurs

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE



École primaire / UAPE / Crèche

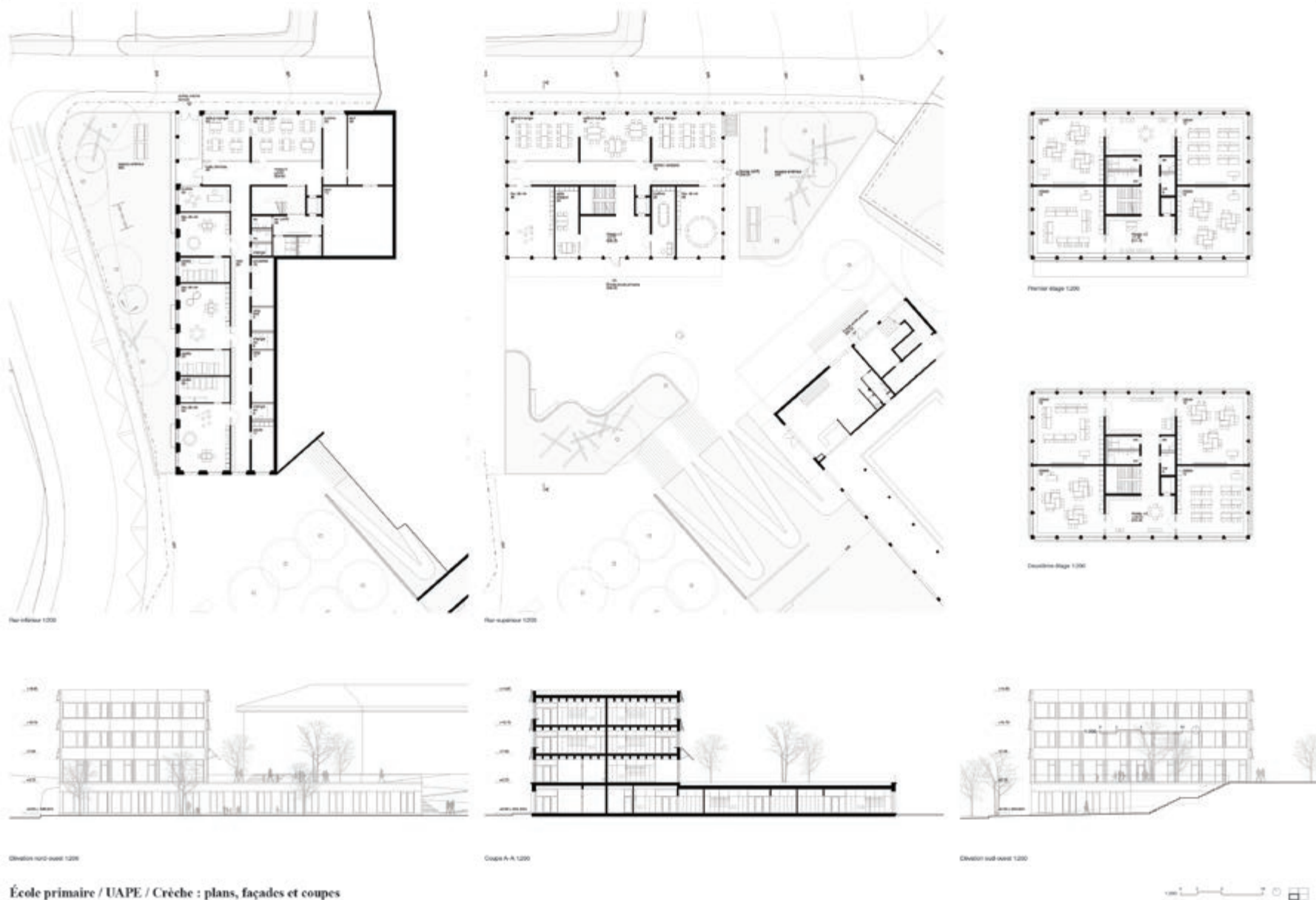
Le nouveau bâtiment est composé d'une ossature mixte bois-béton-amière légère reposant sur un socle plus rigide en béton, partiellement enterré. Les poteaux et les poutres en bois lamellé collé suivent une trame régulière qui permet de libérer les espaces intérieurs. Ces derniers peuvent ainsi être modulés en fonction des usages. La légèreté ainsi que la souplesse de la structure en bois sont les principaux atouts de cette conception. D'une part, ces propriétés la rendent moins vulnérable aux accélérations sismiques, qui sont critiques pour le dimensionnement dans le canton du Valais. Les charges horizontales peuvent ainsi être reprises par un seul noyau central servant au contreventement, ce qui participe également à libérer les espaces intérieurs du projet.

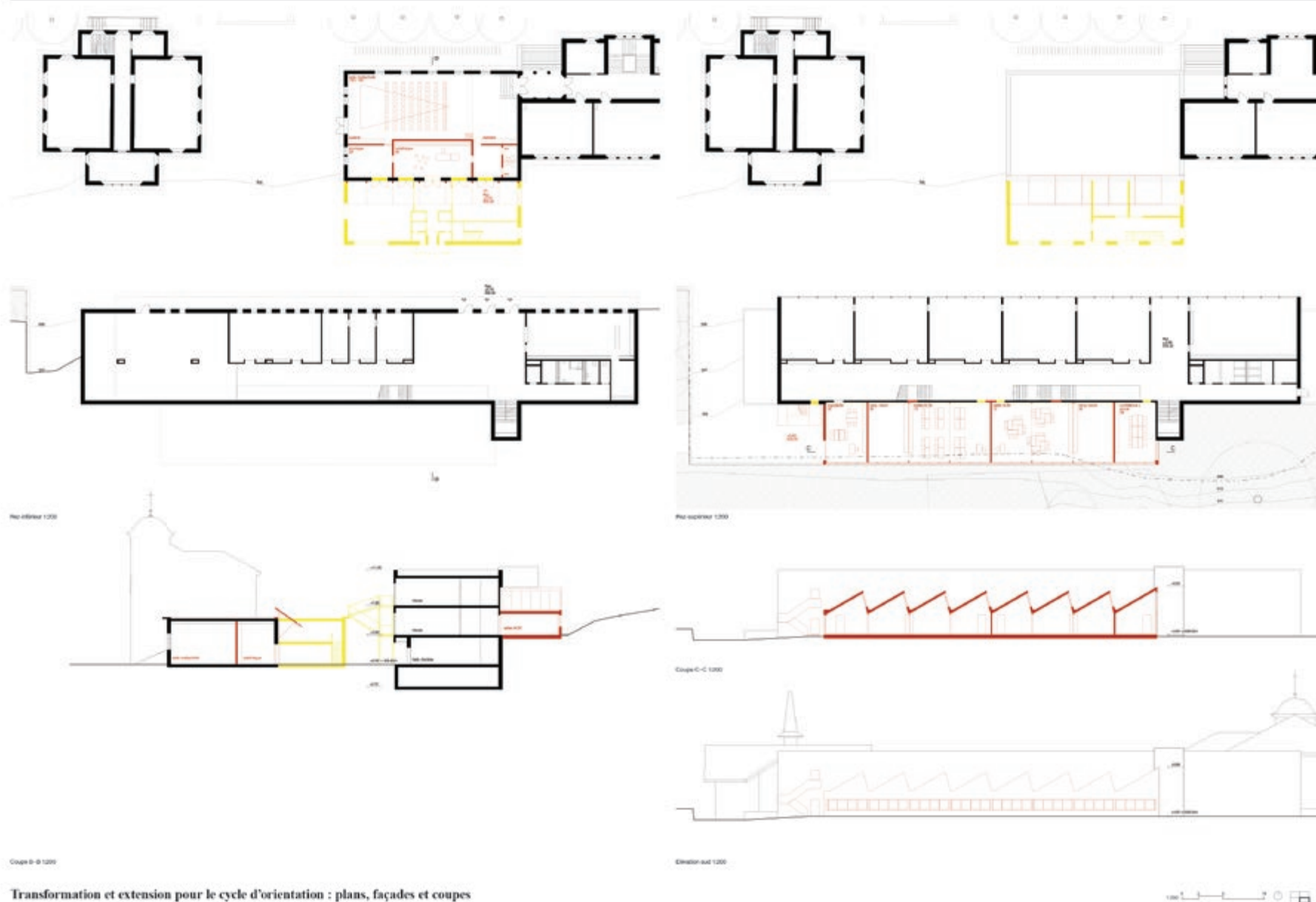
D'autre part, l'emploi de cette structure légère réduit les efforts transmis à la fondation, ce qui permet une économie de matière. Le transfert des charges horizontales vers le noyau est assuré par des planchers nervurés en construction mixte bois-béton d'une portée d'environ 8,6 mètres. Cette solution économique répond aux exigences en matière d'insonorisation et de robustesse. Ces planchers intègrent les emplacements nécessaires pour les équipements ainsi que les dispositions adouctives, prévenant ainsi le risque d'interférences entre les différents corps d'état se succédant sur le chantier de construction. Le projet intègre aussi des éléments préfabriqués, tel que l'enveloppe du bâtiment, garantissant une très haute qualité d'exécution dans un délai de construction réduit. C'est donc l'interaction harmonieuse entre l'architecture, la statique et les équipements techniques de la solution proposée qui permettent de répondre efficacement aux exigences en matière de flexibilité, de durabilité et de rentabilité.

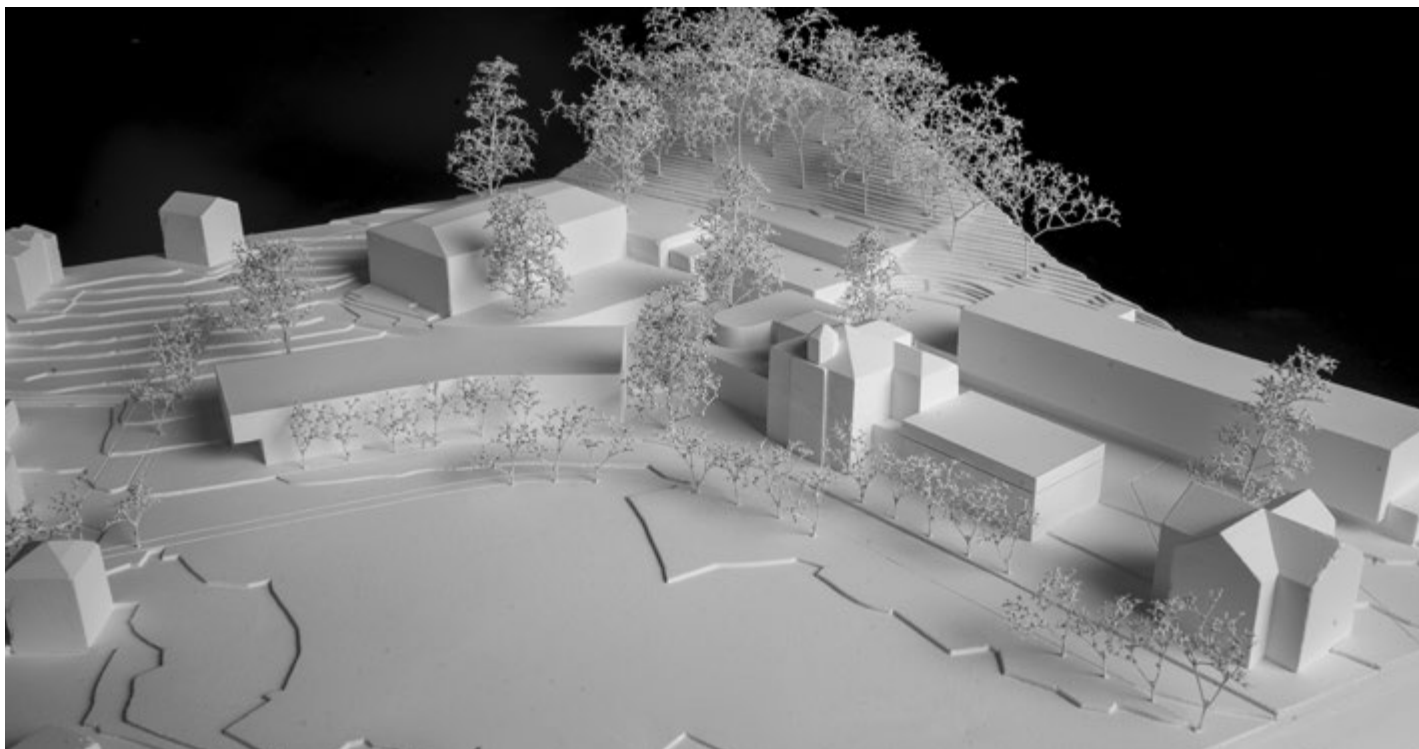
Extension bâtiment C de 2002

La charpente métallique du nouveau bâtiment est constituée d'une trame régulière de poutres parallèles. Le contreventement horizontal est assuré par des poutres au vent, installées dans la partie opaque des sheds. Le contreventement vertical est assuré par des poutres isolées dans les parois.









N°18 ENTRE-TROIS ET MOI

4^{ÈME} RANG / 3^{ÈME} PRIX

ATELIER IT SARL, MARTIGNY

Collaborateurs :

Nicolas Coutaz, Pierre Epiney, Martin Latham, Delbrine Mourad

HUBER & TORRENT SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

David Torrent, Michel Pinto

PASS-AGE ARCHITECTES-PAYSAGISTES HES-F SAP, SION

Collaborateurs :

Alban Carron, Florent Lièvre

Un volume bas et articulé se dresse le long la rue Centrale et ferme le site scolaire. L'implantation en bordure du site offre l'avantage de disposer d'espaces extérieurs contigus et généreux. Si le cloisonnement du site est compréhensible en raison de la création d'espaces extérieurs sécurisés et vastes, cette attitude crée une trop grande césure entre le site scolaire et le village, empêchant ainsi toute interaction. En outre le contact direct entre le bâtiment scolaire et la rue est trop franc, une interface paysagère serait souhaitable.

L'organisation de l'école primaire sur deux étages est bien vue et correspond parfaitement à la tranche d'âge des enfants. L'entrée de la ludothèque est bien placée et celle de l'école primaire est logique. Le plan d'étage reste simple avec un couloir central, très long et peu éclairé naturellement. Il manque des moyens pour l'activer de manière variée ce qui remet en question la qualité spatiale de celui-ci. En tenant compte des défis de notre époque, une construction en matériaux durables est proposée. La composition élégante des différents matériaux crée une apparence harmonieuse dans l'esprit du temps ce qui est apprécié par le jury.

La crèche et l'UAPE sont aménagées à la place des salles de classe actuelles situées au-dessus de la piscine (E). Les locaux de service sont installés dans un corridor central. Cette organisation est intéressante et permet des bonnes synergies entre la crèche et l'UAPE. Cependant si l'emplacement de la bande de service a du sens au niveau organisationnel, elle est peu crédible en termes d'installations techniques. Ainsi la mise en oeuvre d'écoulements au-dessus d'une piscine existante paraît compliquée. D'autre part l'accès à la cuisine est peu pratique, et l'acheminement des livraisons compliqué au vu de l'éloignement. Malgré tout le jury apprécie l'effort de réaffectation en préservant les qualités spatiales de l'existant.

Bien que l'aménagement des espaces extérieurs de la crèche et de l'UAPE soient possible au Sud du site, l'emplacement des aires de jeux en dessous de la ligne à haute tension n'est pas privilégié par les représentants de la commune.

Le jury salue le projet «ENTRE-TROIS ET MOI» d'une part pour son implantation qui a enrichi la discussion et beaucoup contribué au dialogue sur l'identité future du lieu. Et d'autre part pour l'interrogation posée sur la pertinence des interventions dans le centre scolaire existant (E) par rapport aux caractéristiques du bâtiment, en particulier sa toiture, et en regard du présent programme.

Concept statique

La conception des planchers du nouveau bâtiment devrait faire l'objet d'une attention particulière pour amener les charges horizontales vers les refends qui sont un peu éloignés les uns des autres. Les quelques interventions sur le bâtiment de la piscine devraient permettre d'améliorer sa résistance aux séismes. La transformation de la salle de gym du bâtiment B propose des solutions intelligentes en regard des sollicitations sismiques.



Concours Ecole de Grône ENTRE-TROIS ET MOI



Affectation des édifices et des extérieurs



Aménagement paysager



Parcours pédestres



Circulations véhiculaires et accès extrascolaires

SITE

L'intervention prend place dans le cœur collectif et social du village. Le site scolaire occupe une importance déterminante dans la vie communautaire par la proximité en son sein de la piscine, de la bibliothèque, de l'église et de salles polyvalentes. Une réorganisation des affectations est opérée pour répondre à ce complexe dont la logique scolaire est plutôt marquée d'apports successifs. Le lieu est magistralement caractérisé par sa frontalité sur rue et l'appui topographique contre le fond et le nord. L'ensemble offre un grand potentiel paysager et naturel qui n'est malheureusement pas pleinement exploité. Au premier abord, les édifices se dressent plutôt sur un site fonctionnel sans forme de court partage, avec comme principal défaut une totale d'indivision.

CONCEPT

L'opportunité de l'intervention permet de régler les rapports entre les fonctions présentes dans le site. Il est donc décidé de disposer indépendamment les activités pour créer le mieux sans compromettre. Le projet ENTRE-TROIS ET MOI propose de réaliser un nouvel édifice qui regroupe toute l'école primaire. La transformation de l'ancien permet alors de recevoir l'usage-crèche en ne supprimant avec son propre jardin protégé. Il est alors à valoriser l'ancienne salle de gym par le maintien de ses structures dans de nouvelles affectations. Le tout permet de définir des espaces extérieurs protégés et indépendants.

L'ÉCOLE

L'école est implantée en diagonale sur rue. Elle définit sa cour et permet l'agencement des jardins de la piscine. La création d'une épaisseur protégée assure, en relation directe avec le puits couvert, offre toute la qualité attendue pour des enfants de cet âge. L'école est réalisée sur deux niveaux. Son expression est architecturale et sensorielle avec les constructions enrobées grâce à l'usage de la brique, tout en étant nouvelle par l'utilisation d'une ossature bois qui s'exprime.

L'USAGE-CRÈCHE

Le rez-de-chaussée de la piscine est affecté afin de lui offrir toute sa masse suite par simplification de la structure. Ceci permet une amélioration du comportement en cas de séisme et donc l'amélioration de la sécurité des usagers. La typologie de la construction est maintenue. L'usage-crèche s'organise en deux fondons d'activité et garantit la synergie et l'indépendance des fondons jusqu'à la grande salle de gym. Les services sont concentrés au centre du plan afin d'en simplifier la réalisation.

LA SALLE MULTIACTIVITÉS

Pour l'ancienne salle de gym, il est décidé de donner l'ancien fondon et de réhabiliter le volume historique. Ce gain de cour protégée offre de l'espace devant les entrées des constructions voisines. Le maintien des structures verticales et des fondons pour réhabilitation avec le nouveau programme répondra via à cette réhabilitation. Le volume est soutenu pour permettre une offre de lumière à l'étage supérieur sans modification des façades existantes.

LES AMÉNAGEMENTS

Les aménagements extérieurs sont prévus pour favoriser la socialisation des élèves dans un environnement agréable. Le choix des revêtements permet de rendre la porosité aux sols et favoriser des activités variées. La plantation d'arbres matures offre des repères visuels sur site, mais aussi de l'ombre et de la fraîcheur. Le site est aménagé avec des arbres en bordure. Leur abaissement assure les usagers et valorise la monumentalité architecturale existante.



Plan de situation
1/500
0 5 10 20m





Concours Ecole de Grône ENTRE-TROIS ET MOI



Combinaison et exposition

CONSTRUCTION

Le choix des matériaux et des procédés constructifs est orienté par une conservation maximale des structures existantes et la valorisation des matériaux présents. La réhabilitation de structures bois existantes permet l'utilisation de matières premières renouvelables et locales. Cette structure est mise en oeuvre de manière répétitive et avec de faibles portées pour en améliorer la rationalité. La protection sismique et la sécurité incendie est garantie avec des noueaux en béton armé réalisés d'une des grandes recettes des démonstrateurs sur site. Les fermatures spatiales inférieures et les façades sont en boîtes terre compressée de production régionale, l'utilisation de produits à faible énergie grise et sans agents polluants est mise en oeuvre par des assemblages, dans le but d'offrir à très long terme, un démontage et un recyclage optimisés.

ÉNERGIES

L'isolation naturelle de tous les toits et une construction bien isolée permet d'optimiser la consommation de l'édifice. L'utilisation de biogaz terre compressée offre de la masse et garantit un bon déshydratage thermique en été. La prise de productions solaires locales permet aux usagers d'optimiser les apports thermiques existants. Une valorisation des énergies locales est obtenue avec un chauffage plaquettes bois brûlées par le service forestier. Une analyse des besoins des écoles voisines sera réalisée pour évaluer la possibilité de partager cette production. Des capteurs photovoltaïques en toiture profitent de l'excellente exposition solaire, malgré une période sans rayonnement direct. L'utilisation de cette énergie en autoconsommation sur l'ensemble du complexe scolaire est mise en oeuvre.

ÉTAPES

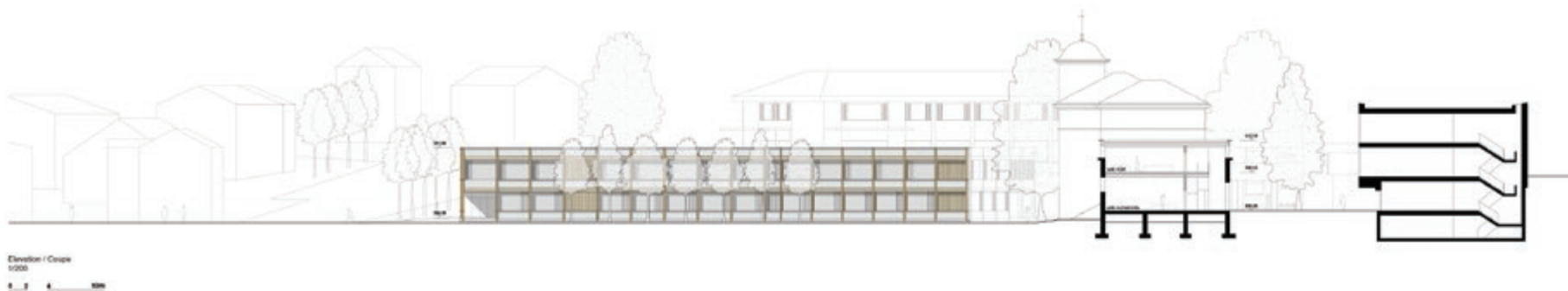
Les constructions sont réalisées en trois étapes sans nécessité de constructions d'édifices préexistants dans le site. La réalisation de la nouvelle école de 10 classes et services associés d'étude, de logistiques, la salle des maîtres et un bureau est faite en premier. Ensuite vient la transformation du rez supérieur de la piscine en super-marché avec ses aménagements extérieurs et accès. Finalement vient la transformation de l'ancienne salle de gym en espace polyvalent et l'ajout des salles ACM.



Étapes de travaux

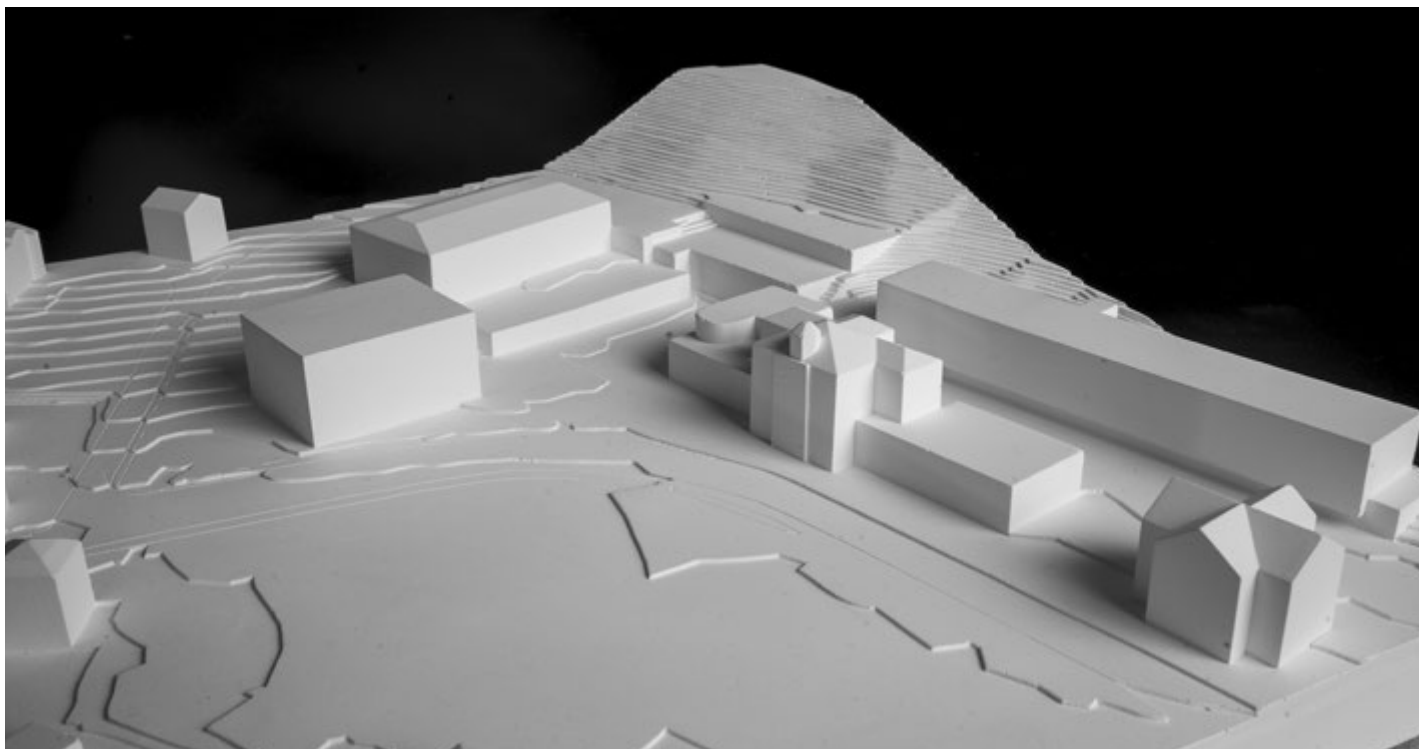


Cour d'école



Elevation / Coupe
1:500
0 2 4 6 8 10m





N°17 **EJ92911020**

5^{ÈME} RANG / 4^{ÈME} PRIX

EVEQUOZ FERREIRA SARL, SION

Collaborateurs :

Isabelle Evéquoz, Nuno Ferreira, Jonas Chauvet, Daniela Andrade,
Gillian Sabatier, Alexandre Rouiller

38

PINI GROUPE SA, SION

Collaborateurs :

Tor Lundström, Alberto Comana, Pierluigi Comana, Solenne Couvreur,
Simon Vuignier

Le projet concentre le programme scolaire dans un nouveau bâtiment et réorganise l'étage scolaire du bâtiment E de 1976 pour y accueillir la crèche et l'UAPE. Diverses interventions sur l'existant sont proposées pour loger les compléments programmatiques du CO et la ludothèque. La nouvelle construction adopte la géométrie du bâtiment de 1935 et du CO. Elle prend la forme d'un volume de 4 niveaux au Nord/Est du périmètre. Le socle existant du bâtiment E, occupé par les vestiaires de la salle de gymnastique, est prolongé vers le Nord. La Ludothèque y prend place. Il est suivi par un nouvel emmarchement clarifiant la topographie aux abords du bâtiment E. Le volume du CO est prolongé d'une travée vers l'Est recevant les salles ACM. L'aile Ouest du bâtiment de 1935 est requalifiée.

Cette tentative de clarification du site est appréciée par le jury. La massivité du nouveau volume ne parvient toutefois pas à convaincre complètement le jury qui craint une forme de concurrence avec le bâtiment de 1935.

Le jury regrette que le nouveau bâtiment scolaire ne propose pas une typologie plus riche aux futurs élèves et enseignants. La disposition de la crèche sur le plateau scolaire existant au sein du bâtiment E est intéressante mais le jury s'interroge sur les difficultés d'accès pour les parents ainsi que sur les qualités du prolongement extérieur contre le flanc de la montagne.

Concept statique

Le nouveau bâtiment projeté est de forme simple et régulière. Ses structures porteuses et dispositifs parasismiques ne présentent aucune difficulté particulière. Les éléments constitutifs de la rénovation de la salle de gym du bâtiment B semblent susceptibles d'amener ce bâtiment à un bon niveau de conformité parasismique. Les nouveaux locaux construits à l'est du CO ne semblent pas poser de problèmes particuliers, si ce n'est qu'ils devront probablement être liés au bâtiment existant et nécessiter une analyse d'ensemble.



Concept

Le quartier des bœufs de Grèce est composé d'un agglomérat d'éléments construits par étapes successives. Dans ce dispositif l'architecture du point de vue morphologique, nous avons recherché le lien par le vide.

Un seul volume indépendant, autonome et libre regroupant la majeure partie du programme est proposé. Il cherche, par son positionnement, à ouvrir, via un large aménagement, les espaces extérieurs existants existants vers le jardin partagé. L'accès à la piscine et aux espaces de la crèche et de l'UAPPE sont simplifiés.

Le volume du programme a été placé dans les limites sans et avec modification de volume.

Organisation et ambiance

La silhouette des bâtiments historiques n'est pas modifiée. La construction de l'ensemble est maintenue. L'annexe a été supprimée. Une grande salle et un bureau de service ont été intégrés à l'intérieur du volume existant. Accessible par trois entrées, la salle devient une courtoisie pour l'ensemble du dispositif. L'espace est aménagé de manière à offrir aux utilisateurs une fluidité d'usage, exigence nécessaire pour garantir la durabilité de cette proposition.

Le bâtiment social qui forme le volume G, est relié. Un accès indépendant est proposé sur le site. Selon le même principe dans le volume H, la bibliothèque et la salle polyvalente sont isolées.

Le nouveau volume est placé de manière à former dans le prolongement des bâtiments existants un continuum de l'ensemble tout en agissant dans le jardin comme une sorte de façade indépendante. L'entrée principale avec l'usage en double hauteur ouverte sur le cœur résidentiel trouve son pendant côté jardin avec une sorte d'œil des bœufs.

Crèche et UAPPE prennent place dans le volume E, un peu à l'écart sur le terrain. L'accès principal en façade est fait compte de la symétrie du plan. Le plan est réorganisé pour placer les éléments du programme en façade. Au centre, dans le cœur résidentiel, se trouvent les services. L'architecture pour élargir du lien en maintenant des faces en verrières. L'espace ouvert généreux, simple et modulable au moyen de parois coulissantes ou de rideaux. La structure n'est pas touchée sauf pour un renforcement structurel.

Principes typologiques

Les typologies proposées sont issues d'une volonté de simplicité. Le nouveau volume comprend des classes de part et d'autre de la distribution horizontale pour concentrer les espaces et maintenir un nombre d'étages faible. Les parties en contact avec le sol sont simplifiées et fermées, elles contiennent les locaux techniques.

L'agencement du volume G se dégage sur trois niveaux en continuant avec l'existant. Il est composé d'une zone d'entrée, de la distribution verticale et d'un espace ouvert. La modification de la façade résine s'apparente à l'existant avec une trame plus simple.

L'agencement de la grande salle est organisé selon le principe de la façade dans la façade. Une distribution simplifiée offre la vue d'ensemble. Les accès directs sur le pourtour répondent aux vues de façade englobées par les règlements. L'entrée sur la façade principale s'accompagne d'un espace ouvert par un accès direct.

La crèche et l'UAPPE s'inscrivent dans un espace ouvert modulable et ininterrompu en fonction des besoins. Une attention particulière a été donnée au maintien de la prise de lumière en toiture.

La silhouette de l'ensemble des volumes du site est contenue dans des hauteurs plus ou moins constantes.

Matérialité et structures

Les espaces extérieurs existants sont laissés relativement bruts pour gérer la partie de temps et l'usage social et possible sans aménagement. Les techniques sous dalle sont apparentes. Les parois intérieures sont constituées de parois en maçonnerie de brique. Les techniques de séparation sont en béton, bois et acier.

Les espaces extérieurs sont en bois. Les distributions verticales sont en béton comme les dalles en contact avec le sol. Les techniques sont apparentes et dans la mesure du possible réduites au minimum. Les espaces de transition, types couloirs, étagères, escaliers sont bois, acier et béton. Les espaces de services et les WC sont en façade. Les protections solaires existantes sont conservées et l'usage.

Accès

Les différents volumes, indépendants les uns des autres appartiennent à un ensemble. Un parcours composé de passages, de passerelles, d'escaliers, d'un aménagement d'aménagement, les traverses, les liaisons et les éléments. Chaque des volumes est accessible par des entrées principales et secondaires, favorisant la diversité d'usage et de cheminement.

Espaces extérieurs

Aux environs des bâtiments, les espaces extérieurs sont agrémentés de zones végétalisées pour des zones d'usage et de loisirs. Des zones de verdure demandant peu d'entretien sont favorisées. A leur pied pousseront des classes extérieures.

Le jardin partagé est composé d'un grand fleur et d'arbres fruitiers sous lesquels prend place un mobilier en bois confortables et solides. Des chemins en gravier stabilisés permettent la circulation et les jeux.

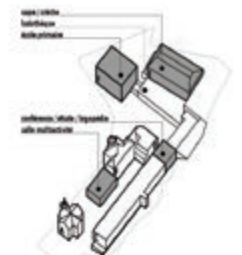
Sur les toitures, des bandes filtrantes en gazon et un toit de toiture sont proposés pour la croissance facile, ouverte, sa durabilité et son entretien minimal. Des espaces de vert dominent pendant l'été alors qu'en automne les rouges forment leur apparence.

La configuration du site, les volumes et les accès offrent des lieux de détente et de repos distincts.

Durabilité

Dans la mesure du possible, les transformations proposées dans l'existant se font en privilégiant la réutilisation des matériaux et des éléments existants. Les matériaux de bois et les matériaux de bois sont choisis en fonction de leur type de production tout comme le mobilier. Un soin particulier est donné à la harmonie des formes d'aménagement, en privilégiant des formes simples et directes.

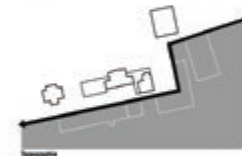
Les techniques de rafraîchissement et de chauffage sont basées sur une ventilation naturelle. La production d'énergie sera durable et renouvelable.



Répartition du programme



Projet final



Topographie



Climat



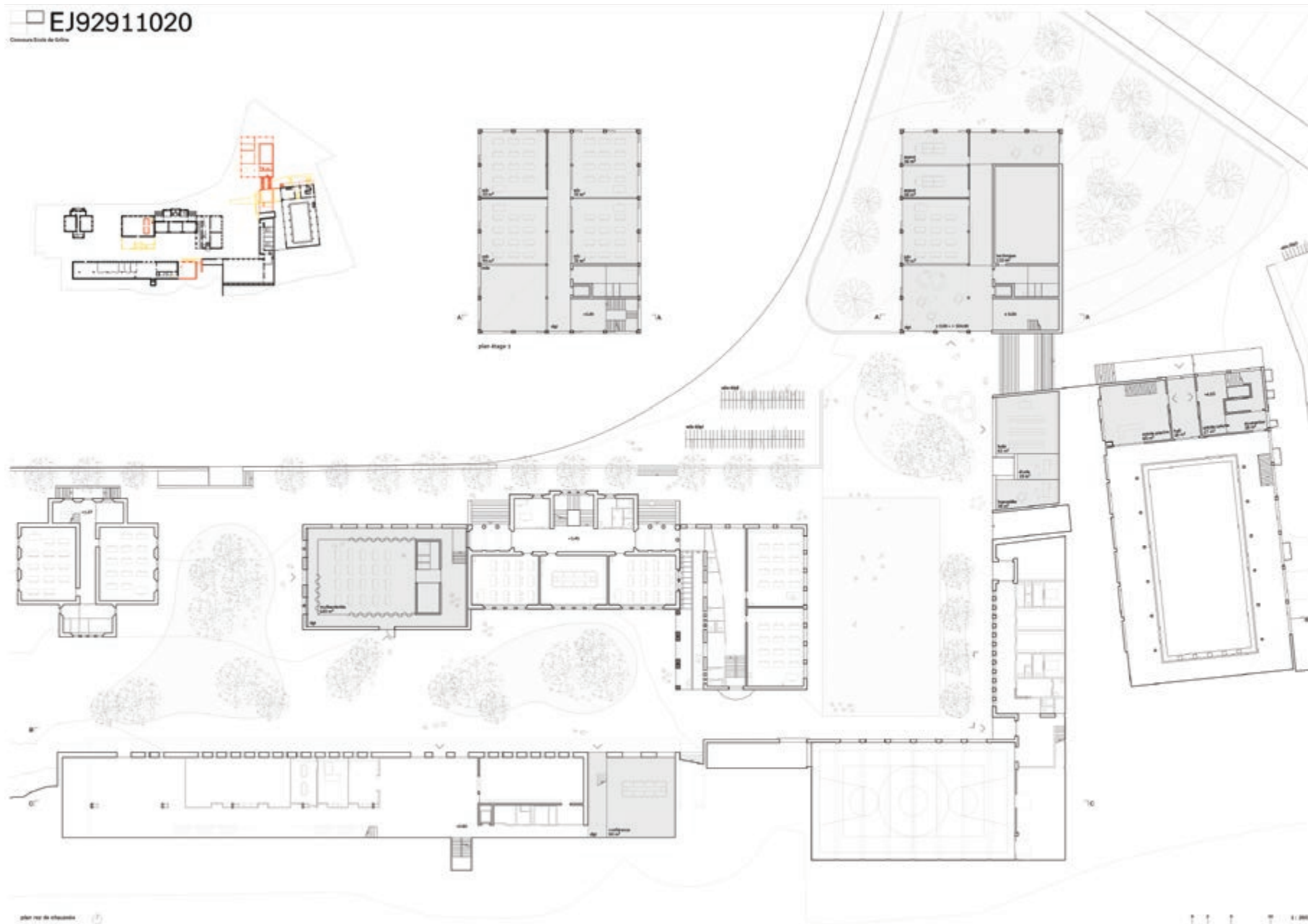
Couleur



Forme



Masse architecturale



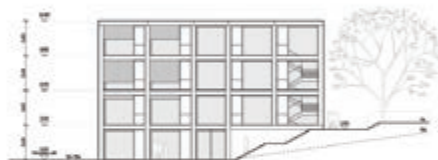




Elevation principale



Elevation nord



Elevation sud



Elevation est



coupe A

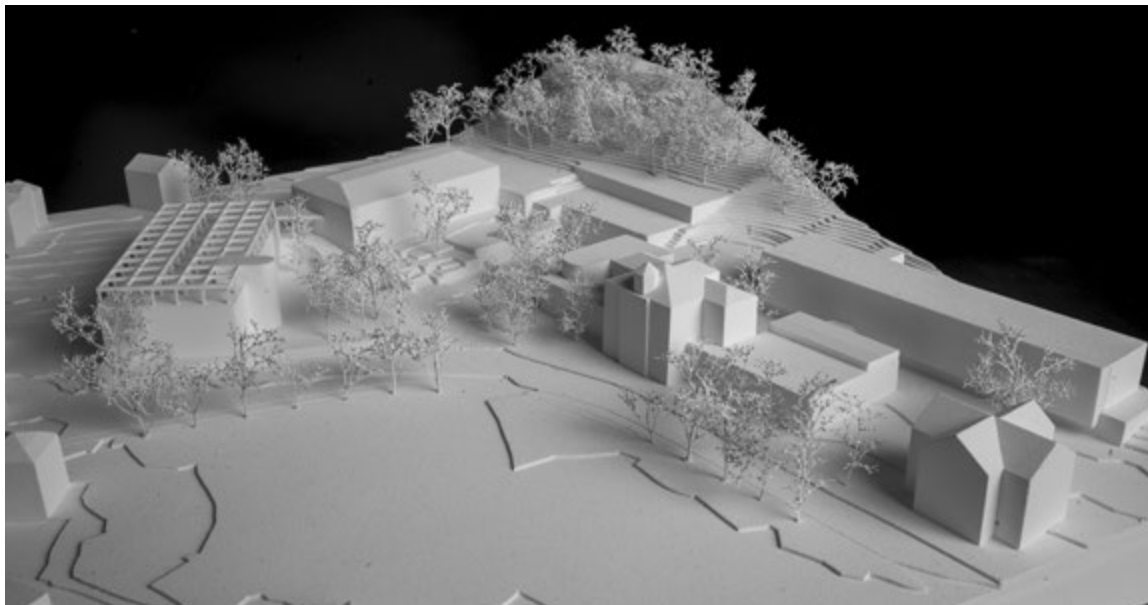


coupe B



coupe C

PROJETS NON PRIMÉS



N°01 MILLE PLATEAUX

A-ROH, PARIS

Collaborateurs :

Agathe Sautet

PRA INGÉNIEURS CONSEILS SA, SION

Collaborateurs :

Christian Dumoulin, Laurent Pitteloud, Sébastien Menoud,
Raphaël Coquoz, Thibault Ruetschi, Gaétan Nguyen,
Séveine Favez



N°02 SOOKIE

ATERLIER 3961 PAR KEVIN EPINEY ARCHITECTE SARL, AYER

Collaborateurs :

Kévin Epiney, Catia Mendes, Fabian Billon, Adrien Scarpitta

RENAISSANCE BOIS SARL, LES VÉRINES

Collaborateurs :

Patrice Dayer



N°05 DE CINQ A SIX

ACTES COLLECTIFS ARCHITECTES SA, SION

Collaborateurs :

Amboise Bonvin, Pierre-Antoine Masserey,
Angela Fischer, Raphaël Mottier, Andrea Sagato,
Laurine Nicolas

ARTEFACT ARCHITECTURE SARL, CONTHEY

Collaborateurs :

Engin Demirci

BGI SA, AIGLE

Collaborateurs :

Jörg Meyer, Dominique Gehin, Raphaël Garcia



N°06 (THINK) OUT OF THE BOX

ECTES SARL, SION

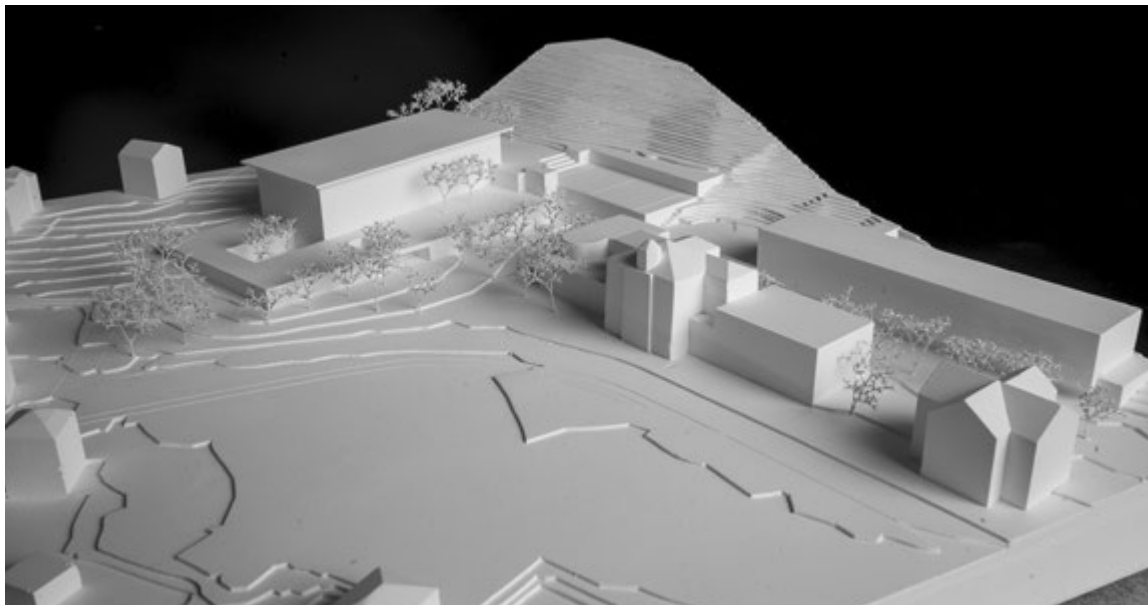
Collaborateurs :

Jérôme Rudaz, Renaud Rudaz, Gregor Watson,
Kathleen Schick

CRETZ & PARTENAIRES SA, SIERRE

Collaborateurs :

Raphaël Bonvin



N°07 CAMÉLÉON

ATELIER DIMANCHE ARCHITECTES SARL, FLANTHEY

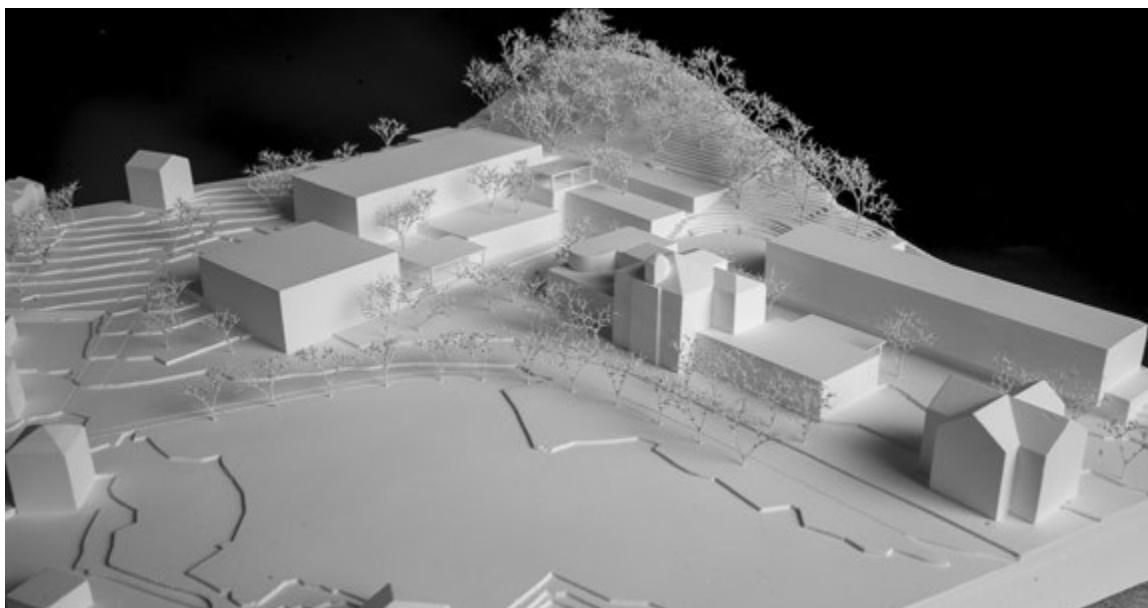
Collaborateurs :

Tamara Henry, Mathieu Robitaille

STABILIS SARL, SION

Collaborateurs :

Jeremy Nuttin, Olivier Reymond



N°08 PINCEAUX

JBC ARCHITECTES, SIERRE

Collaborateurs :

Jessy Beney, Julien Crettaz, Johan Devanthéry,
Vanessa Reynard

GASSER SIGGEN ARCHITECTES, SIERRE

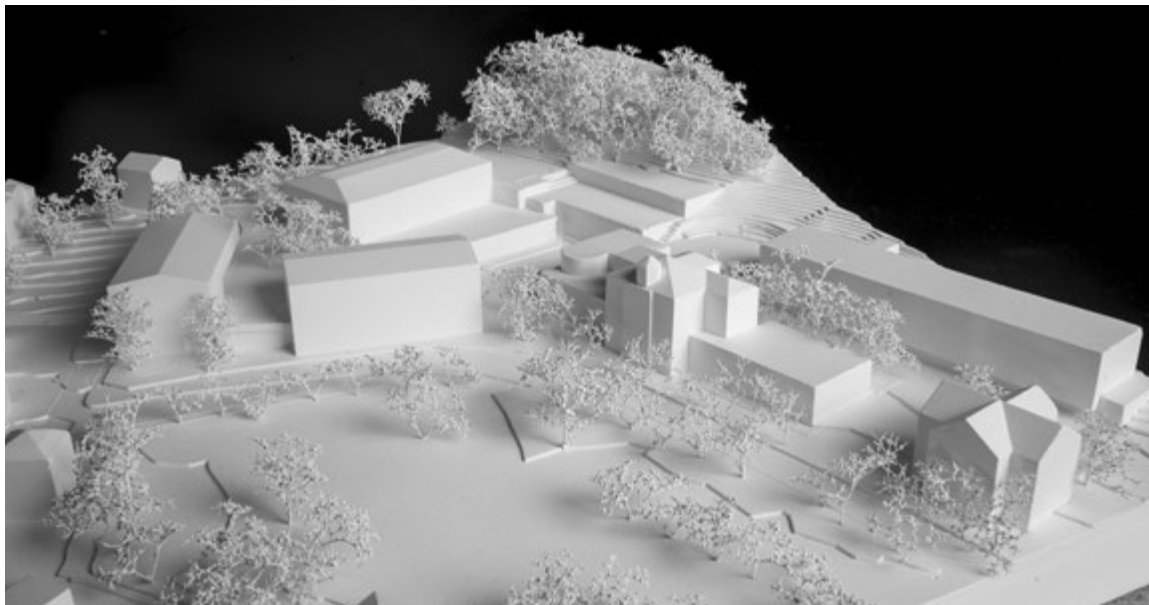
Collaborateurs :

Romain Gasser, Samuel Siggen, Luis Resende

BARRAS INGÉNIEURS SIA, CRANS-MONTANA

Collaborateurs :

Florian Schmidt



N°10 COURS FORÊT

CW ARCHITECTES SA, SION

Collaborateurs :

Grégoire Wenger, Joël Loutan, Kilian Héritier,
Lou-Anne Siggen, Sofia Perreira, Matteo Ricchi,
Julien Richard, Morgane Seppey, Nathalie Dubois

ATELIER GREPT SARL, ST-GINGOLPH

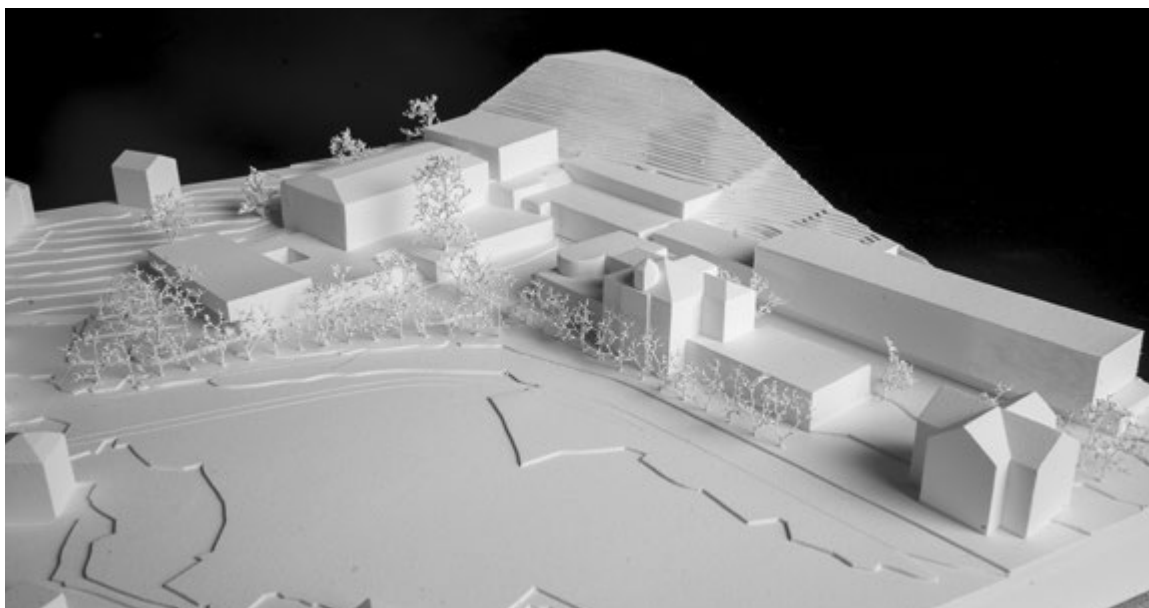
Collaborateurs :

Clotilde Rigaud

BPA INGÉNIEURS CONSEILS SARL, SION

Collaborateurs :

Sacha Antille



N°11 PETIT PRINCE

ARCHITECTE AMADO ANTAS DE BARROS, GENTHOD

Collaborateurs :

Luis Antas de Barros - Architecte

ROSSIER ARCHITECTE, GRÔNE

Collaborateurs :

Nicolas Rossier

CSD INGÉNIEURS, SION

Collaborateurs :

Vincent Rebstein , Christian Gaspoz, Nicolas Renggli



N°12 ASSEMBLAGE

JEAN GÉRARD GIORLA UND MONA TRAUTMANN,
BUREAU D'ARCHITECTURE SA, SIERRE

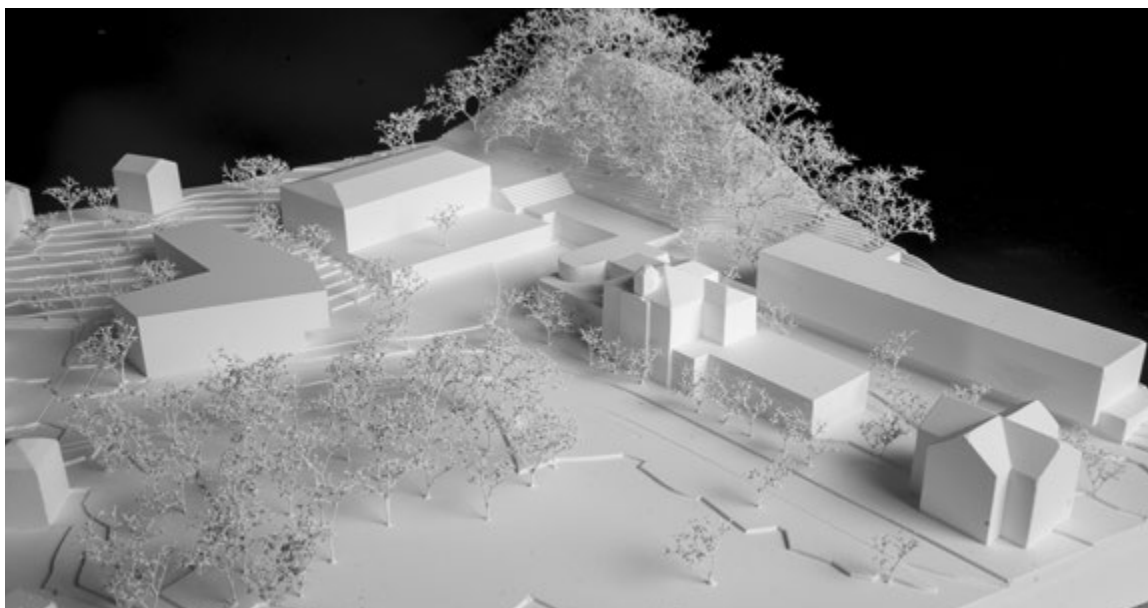
Collaborateurs :

Lara Giorla, Blandine Menoud, Jean Gérard Giorla,
Manuel Rodriguez

CORDONIER & REY SA, SIERRE

Collaborateurs :

Yves Rey



N°13 LE SENS DU VIDE

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

Collaborateurs :

Christian Suter, Raphaël Sauthier, Magnolia Jacquier,
Maribel Buccelloni, Chantal Emery, Eliot Debons

SD INGENIERIE SION SA, SION

Collaborateurs :

Xavier Mittaz, Christophe Gertch



N°14 CHAPI-CHAPO

VERMEIL ARCHITECTES SARL, SION

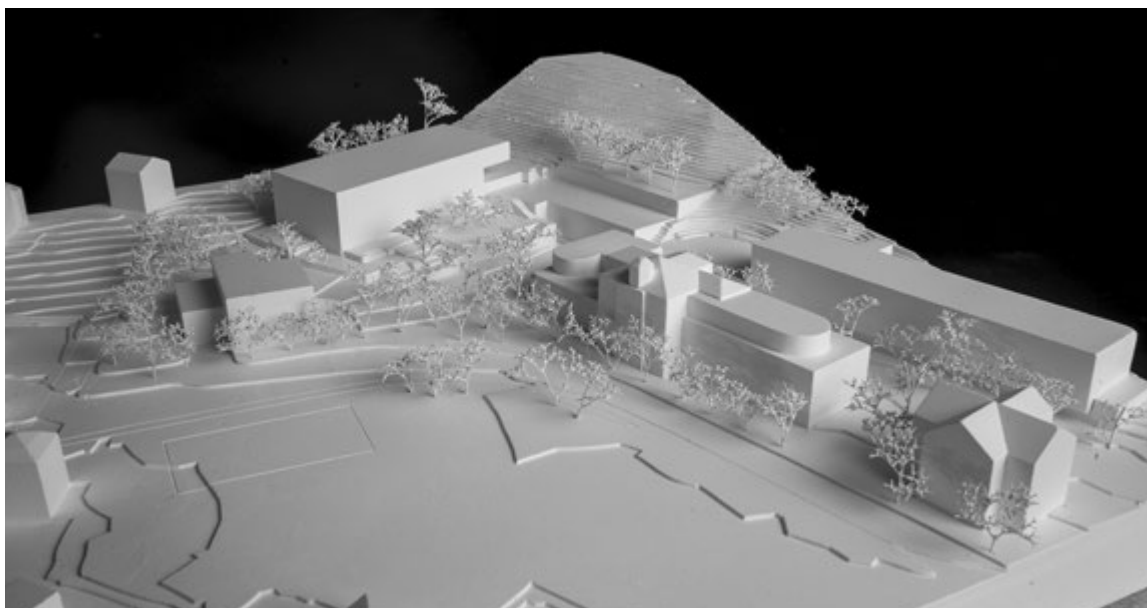
Collaborateurs :

Pauline Roduit, Cynthia Maye

AMV MASSEREY & VOIDE SA, SION

Collaborateurs :

Philippe Voide, Victorien Moix



N°15 WOODY WOODPECKER

MEYER ARCHITECTURE, SION

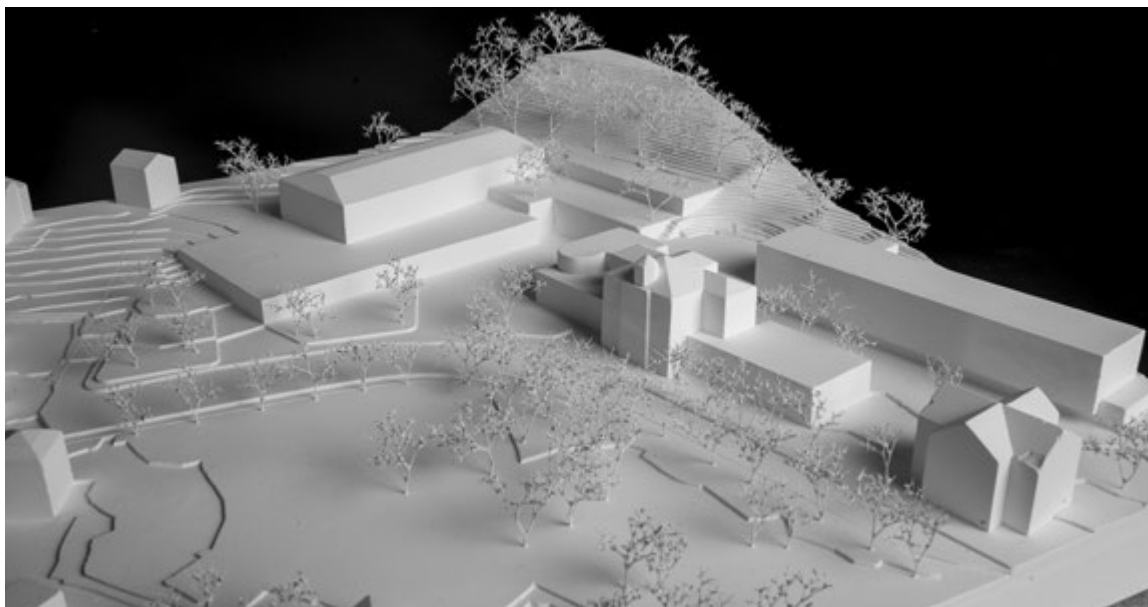
Collaborateurs :

François Meyer, Maximiliano Rivera, Cyrielle Froidevaux,
Camille Mabillard, Romain Roduit

DE SAXO INGENIEURS SA, SION

Collaborateurs :

Joseph Dussex



N°16 HORIZON

DARE ARCHITECTES SARL, ST-PIERRE-DE-CLAGES

Collaborateurs :

Alice Gras, Alexandra Maury, Milena Bergerre,
Delphine Bugaud, David Cretton

GUYAZ MÉRY SARL INGÉNIEURS CIVILS, SION

Collaborateurs :

Xavier Guyaz, Albert Guyaz, Ahmad Mahdavi, Nicolas
Lehmann, Swen Fardel, Paul-Emile Mottiez, Emilie Claivaz



N°19 BÂTIR ÉDUQUER JOUER

PIERRE PRALONG ATELIER D'ARCHITECTURE SARL,
CRANS-MONTANA

Collaborateurs :

André Pralong, Pablo Stadelmann

GASSER & MASSEREY SA, CRANS-MONTANA

Collaborateurs :

Christian Masserey

